

CONSEIL NATIONAL DE LA VIE LYCÉENNE

JEUDI 29 MAI 2008

Annie-Christine RICHARDOT
Sténotypiste de conférences
91, Avenue Félix Faure
75015 - PARIS
☎ 01 44 26 41 43
📠 01 45 57 12 94
achristine.richardot@free.fr

ORDRE DU JOUR

*7 h 30 - 8 h 30 : **Transfert en car au ministère de l'éducation nationale***

*8 h 30 - 9 heures : **Accueil des membres du conseil national de la vie lycéenne***

*9 heures : **Ouverture de la séance par Xavier Darcos, ministre de l'éducation nationale**, en présence du directeur général de l'enseignement scolaire, Jean-Louis Nembrini*

*9 h 15 - 12 heures : **Présentation par les élus de la synthèse de leurs travaux - Echanges***

*12 heures - 13 heures : **Déjeuner au ministère de l'éducation nationale***

Travaux dirigés par Alexandre Trocmez, avec le concours de :

- Pascal Cotentin, inspecteur d'académie, directeur du CRDP de Versailles,*
- Michel Guillou, coordinateur académique de centre de liaison de l'enseignement et de médias d'information (CLEMI),*
- Romain Raoul, DAVL d'Orléans Tours,*
- David Lemasson, DAVL de Metz Nancy.*

CONSEIL NATIONAL DE LA VIE LYCÉENNE

Jeudi 29 mai 2008

La séance est ouverte à 9 h 40 sous la présidence de M. Xavier Darcos, ministre de l'éducation nationale

Sont présents :

Administration :

M. Xavier DARCOS, ministre de l'éducation nationale

M. Jean-Louis NEMBRINI, directeur général de l'enseignement scolaire
Mme Marie-Martine BOISSINOT, sous-directrice de la vie scolaire et des établissements

M. Jean-Paul de GAUDEMAR, recteur de l'académie d'Aix-Marseille

M. Jean-Marc PARISOT, conseiller technique auprès du ministre

Mme Anne LAVAGNE, chef du bureau de la réglementation de la vie des écoles et des établissements – DGESCO-B3-3

M. Daniel VERGELY, adjoint au chef du bureau DGESCO-B3-3

M. Alexandre TROCMEZ, délégué national à la vie lycéenne

M. Laurent HUET, substitut du Procureur au tribunal de grande instance de Paris

Mme Hélène MATHIEU, inspectrice générale de l'éducation nationale

M. Alain DULOT, inspecteur général de l'administration de l'éducation nationale

M. Philippe GUITTET, Secrétaire général du syndicat national des personnels de direction de l'Education nationale

M. Richard WACH, Syndicat Indépendant des Personnels de direction de l'Education nationale

M. David LEMASSON, délégué académique de Nancy Metz

M. Pascal COTENTIN, directeur du centre régional de documentation pédagogique de Versailles

M. Michel GUILLOU, Centre de Liaison de l'Enseignement et des Médias d'Information de Versailles

M. Romain RAOUL, délégué académique de la vie lycéenne de l'académie d'Orléans-Tours

Lycéens :

Mlle Malika HANOU, Aix-Marseille
M. Timothée DRUET, Besançon
M. Gaëtan MALANGE, Bordeaux
Mlle Katia CAHU, Caen,
M. Thibault THELLEIRE, Clermont-Ferrand
M. François-Xavier MONDOLONI, Corse
Mlle Séverine ANTONIONI, Créteil
M. Arthur MAUDUIT, Dijon
Mlle Hélène KHOLI, Grenoble
Mlle Cindy GEORGE, Guyane
M. Thibault LEGER, Lyon
Mlle Amélie PERDERSEN, Martinique
M. Philippe ENGLEBERT, Montpellier
M. Mohamed BENABDALLAH, Nancy-Metz
M. Etienne DAMPRUNT, Orléans-Tours
M. Grégoire TRUTTMANN, Paris
Mlle Najwa NAIMY, Reims
Mlle Maéva KICHENIN, Réunion
M. Adnane LAAMACH, Strasbourg
Mlle Solen CHARLOU, Rennes
M. Théo MURTA, Nice
M. Jérémie SAINT-JALM, Versailles
Mlle Floréale MANGIN, Représentante CSE
Mlle Manon AUBRY, Représentante CSE
Mlle Céline AFCHAIN, Représentante CSE
M. Quentin DOGON, Représentant CSE

Absente : Delphine N'GUYEN

M. DARCOS, ministre.- Bonjour. Je ferai une présentation assez brève de nos travaux car je dois partir rapidement. En effet, il y a un conseil des ministres. Habituellement, c'est le mercredi. Aujourd'hui, il a lieu le jeudi car le Président était hier en Pologne. Je dois partir dans 10 minutes mais je reviendrai à la fin du Conseil, vers midi, pour faire les conclusions d'une part et, d'autre part, pour déjeuner ensemble.

Bienvenue à tous.

Je suis heureux de recevoir tous les conseillers nationaux du Conseil national de la vie lycéenne (CNVL). Nous commençons à nous connaître, car j'ai déjà vu plusieurs d'entre vous avec qui j'ai parlé, et je suis aussi heureux d'être entouré par la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) puisque nous allons aborder des sujets qui vous concernent et relèvent essentiellement de ses missions. Vous avez aussi aujourd'hui près de nous, le recteur d'Aix-Marseille, non pas en tant que recteur, car - c'est un secret de polichinelle même si ce n'est pas officiel - il aura à piloter la mission que je viens de créer pour la réforme du lycée. Il sera votre interlocuteur sur ces questions de fond que nous allons bientôt ouvrir.

Vous avez aussi près de moi des représentants de l'inspection générale bien évidemment et des chefs d'établissement et des diverses structures qui concourent à faire collaborer les questions de jeunesse et de lycée.

Je remercie les conseillers nationaux, d'autant que vous êtes peut-être pour plusieurs d'entre vous en pleine révision de vos examens, du moins je l'espère. Je vous souhaite bonne chance. Ne prenez pas cet air catastrophé : généralement, on arrive à avoir le bac si l'on fait un petit effort. Certainement, si vous avez été élus par vos camarades, c'est que vous êtes des élèves brillants et que vous vous êtes fait remarquer.

Comme vous le savez le sujet qui nous préoccupe maintenant est l'avenir du lycée.

Nous avons ouvert de nombreux chantiers cette année. Nous nous sommes surtout consacrés à l'enseignement primaire et, malgré les protestations des uns et des autres, nous avons fait ce que nous devions, à savoir recentrer l'école primaire sur les fondamentaux, sur ce dont les élèves ont besoin pour structurer la suite de leur carrière. Maîtriser les outils fondamentaux du langage, des mathématiques, avoir des repères clairs et simples pour les petits enfants de 6 ans à 10 ans, de sorte que leur départ vers leur collège se passe bien. Nous instaurons également à la rentrée prochaine des dispositifs de remédiation pour ceux qui se trouvent en échec précoce, car il faut savoir qu'aujourd'hui un élève qui, par exemple, redouble le CP n'a jamais son bac. Pas d'exception, les chiffres sont formels. Il est très important de ne pas rater le départ. Nous nous sommes beaucoup concentrés sur le premier degré en créant cet accompagnement éducatif, ces stages de remédiation pour ceux en difficulté en CM1 et CM2.

Les programmes du collège sont en voie de se réformer. Je n'y touche pas trop car le collège est déjà en pleine mutation et il est inutile de précipiter les choses.

En revanche, le lycée est le sujet de l'année qui vient ou des années qui viennent car ce sera une très longue tâche.

Je suis content que vous puissiez commencer à en parler, aujourd'hui notamment.

J'ai rencontré plusieurs d'entre vous, y compris dans une période où j'étais accueilli aussi avec des cornes de brume, mais c'était très sympathique. J'ai rencontré une partie du CAVL de Strasbourg le 21 avril. Les personnes de Strasbourg sont-elles présentes ? Oui. M. Laamach était là et avait dit ensuite que je ne les avais ni écoutés, ni compris. Est-ce vrai, est-ce ce que vous l'avez dit ?

M. A. LAAMACH.- J'ai dit que je n'étais pas d'accord avec vous.

M. DARCOS, ministre.- Vous avez tout à fait raison de le dire et c'est pour cela que nous nous parlons, sinon cela ne présente pas d'intérêt. Vous avez bien fait de dire ce que vous pensiez.

Nous avons, au cours du mois de mai, consulté l'ensemble des CAVL et eu une petite journée de rencontre. Ensuite, j'ai reçu le 14 mai dernier quelques-uns d'entre vous pour identifier les points de convergence. Nous avons élaboré un document qui s'intitule « Points de convergence » - je ne sais plus très exactement - qui commence à voir ce sur quoi tout le monde s'accorderait. Ce sera plus compliqué ensuite de transformer cela en propositions, mais les constats, ce que les élèves, les professeurs, les chefs d'établissement, les pédagogues, les cadres disent du lycée, constituent une première étape. Qu'est-ce qui semble ne pas fonctionner ? Repérons déjà cela, puis nous verrons comment passer à la deuxième phase qui est la réforme elle-même.

Juste pour introduire le débat (excusez-moi de parler seul et rapidement, mais compte tenu du fait que j'ai peu de temps, je reviendrai ensuite pour voir comment vous avez réagi), quatre séries de questions peuvent être posées. Je vous donne mon sentiment et vous me direz à la fin de la matinée si vous me rejoignez.

- Tout d'abord, sur ce qui se passe une fois que l'on a obtenu son bac. Comment se fait-il que les lycées français préparent si mal à la poursuite d'études ? Nous sommes le seul pays au monde à avoir pratiquement un élève sur deux qui a obtenu son bac et qui ne parvient pas à acquérir un diplôme du supérieur au bout de trois ans. C'est un chiffre considérable. Nous perdons 150 000 élèves en cours de formation sur la montée vers le bac, en particulier dès que l'on arrive à l'âge de seize ans : nous larguons on ne sait où 150 000 élèves, disparus sans qualification. Mais ce n'est pas tout.

Ensuite, ceux qui arrivent jusqu'au baccalauréat, qui le passent et même ceux qui le passent dans de bonnes conditions, quand on les retrouve trois ans après, la moitié d'entre eux n'a rien. Se pose tout de même un problème d'adaptation du lycée.

Peut-être la terminale est-elle trop tournée vers le passé - une sorte de bilan de ce que l'on a acquis petit à petit - et peut-être faudrait-il se poser la question

pour savoir comment elle se connecte si mal avec la poursuite d'études dans le supérieur ...

- Deuxième remarque : je fais des constats. Après, nous verrons comment y répondre. Au lycée, globalement, 15 % des élèves redoublent au moins une fois sur trois ans (je crois que le chiffre est à 18 % au collège). Si vous prenez la totalité collèges et lycées vous êtes à 18 ou 19 %. C'est considérable. Un élève sur cinq a redoublé au moins une fois au lycée, et si on cumule ce chiffre avec les élèves du premier degré qui sont aussi à 15 ou 20 % de redoublants, finalement, 1/5^{ème} de nos élèves redoublent au moins une fois.

C'est parfois très utile. Pour certains c'est bien, cela permet de se retrouver, de « réamorcer la pompe » et de repartir sur de bonnes bases, mais c'est considérable et, là aussi, c'est un chiffre que personne ne connaît. Il n'y a pas un autre pays développé au monde qui fasse perdre un an de scolarité à un élève sur cinq.

Si le redoublement avait une efficacité sur le parcours scolaire ... « *Après tout, un sur cinq, c'est très bien car cela leur permet de réussir* », mais ce n'est pas le cas ou parfois le cas, très rarement. On ne constate pas de corrélation réelle, régulière et systématique entre le fait de redoubler et d'avoir un parcours scolaire meilleur. C'est une question qu'il faut que nous nous posions. Comment éviter les redoublements ? Comment peut-on, quand un élève commence à montrer des signes de faiblesse, créer pour lui un accompagnement particulier, des cours complémentaires, un travail différent, quitte à ce qu'il ne soit pas tout à fait au niveau pour passer dans la classe supérieure et, si on le fait passer quand même, comment l'accueillir dans la classe supérieure pour l'accompagner dans la discipline où il ne va pas bien, plutôt que dans son échec ?

- Troisième remarque : l'orientation.

S'il y a tant de sorties sans qualification, c'est sans aucun doute que nous orientons mal. J'ai encore vu hier une série d'articles et des papiers sur ce sujet. Le système d'orientation ne fonctionne pas bien. Vous l'aviez par ailleurs dit dans l'un de vos rapports précédents. Vous avez raison. Nous ne savons pas très bien qui le fait. Ceux qui le font sont peu nombreux ou pas forcément qualifiés. Il existe des systèmes d'orientation très nombreux. Certains sont faits par les régions, ou d'autres partenaires institutionnels ... Comment faire pour que cette orientation aille mieux et, en particulier, que ce qui a été mis en place, la pré inscription en terminale, soit efficace ? « *Je ne sais pas si c'est efficace* » me direz-vous « *car cela vient juste de commencer* ».

- Le quatrième sujet est celui que vous évoquez généralement en premier, et vous avez raison : les jeunes d'aujourd'hui, lycéens entre 16 et 19 ans, voire 16 et 20 ans pour certains d'entre eux dans les lycées professionnels, ne ressemblent nullement aux lycéens de 16 ans à 20 ans tels qu'ils étaient quand le lycée a été conçu. Vous êtes très différents de ceux de ma génération et beaucoup plus autonomes. Vous avez d'autres moyens d'acquérir le savoir. Vous utilisez de l'information par l'électronique, par Internet. Vous avez une maturité sur des sujets politiques ou sociaux sans comparaison avec celle que pouvaient avoir les générations précédentes. Bien souvent, vous êtes déjà un peu autonomisés par rapport à vos familles.

Le lycée a été conçu il y a deux siècles et même le lycée de l'après-guerre n'avait pas été prévu pour cela. Ont été mis en place progressivement des systèmes destinés à enregistrer les réactions du public. Par exemple, le fait de reconnaître la démocratie citoyenne. Par ailleurs, on a organisé des dispositifs du type de celui que vous représentez, pour faire en sorte que cette maturité, cette transition vers la vie adulte, soient prises en compte.

Je crois que nous avons beaucoup à faire pour réfléchir à ce que l'on peut répondre aux 16-18 ans, ceux que j'appelle le corps préélectoral, ceux qui dans deux ans seront tous des électeurs ou le sont quasiment déjà. Peut-être le lycée doit-il y contribuer ?

Je termine en disant (je reviendrai tout à l'heure. Excusez-moi, mais je suis pressé) que ces quatre constats ne me disent pas ce qu'il faut que je fasse.

Je fais des constats, je n'en tire pas des conclusions. Je ne sais pas encore. Je n'ai pas d'idée préconçue sur le lycée. J'ai mes idées, et nous en avons tous. Jean-Paul de Gaudemar, et je présume que Jean-Louis Nembrini et d'autres également, mais pas de solutions. Nous n'avons pas un projet clé en main et, de ce fait, le débat que je veux avoir avec vous sur la vie au lycée est un débat de bonne foi.

Je voudrais que nous tentions de construire ensemble des pistes. Ensuite, nous verrons et nous prendrons nos responsabilités. Ce sont des décisions politiques. Nous verrons les réformes que nous considérons comme essentielles. Je n'en parlerai pas qu'avec vous, mais avec les professeurs bien évidemment, les chefs d'établissement, les adultes concernés, tout le monde : c'est un débat et un sujet véritablement ouverts.

La preuve en est que nous avons eu une première réunion l'autre jour avec Jean-Paul Gaudemar, que je connais depuis longtemps, et avec le Directeur général de l'enseignement scolaire ; nous étions plusieurs, mais n'étions pas tous d'accord. Même entre nous, nous ne maîtrisons pas encore ce que nous voulons donner. C'est un débat de bonne foi, ce qui prouve que nous avons besoin de vous. Personne mieux que les lycéens ne peut dire ce qui se passe au lycée. Voilà ce que je crois. Il s'agit non pas de nous dire ce que nous devons faire forcément, mais dans tous les cas, ce que vous ressentez, ce que vous percevez et ce qu'il est possible de faire.

Je vous demande de vous engager dans cette réflexion sur la réforme du lycée. Je pense aussi que ce matin vous allez parler du fonctionnement de la démocratie lycéenne. Nous avons vu dans cette période un peu animée à quel point nous avons besoin d'interlocuteurs. La démocratie lycéenne est bénéfique pour vous, évidemment, et c'est ce que nous souhaitons, mais aussi pour les responsables politiques que nous sommes actuellement. Elle le sera pour mes successeurs aussi, car cela permet d'avoir un interlocuteur en cas de difficulté. Quand il y a eu les mouvements de lycées sur les postes, le fait d'avoir des interlocuteurs a ainsi été très utile. Nous avons besoin de la démocratie lycéenne.

Vous avez beaucoup d'honneur car c'est la première fois que Jean-Paul de Gaudemar intervient en tant que chargé de mission sur la réforme du lycée. Il vous donnera la primeur de la manière dont il conçoit sa mission. Est-ce tout Monsieur Parisot ? A tout à l'heure et bon courage.

M. Darcos quitte l'assemblée à 9 h 54.

M. NEMBRINI.- Nous allons travailler, comme M. le ministre vient de l'indiquer, sur le lycée. Nous avons un second sujet, comme vous le savez, qui concerne le Code de la paix scolaire. Vous avez, vous-mêmes, travaillé hier sur ces questions avec M. Huet.

Si vous le voulez bien, nous allons commencer par ce sujet. Cela permettra de libérer M. Huet s'il le souhaite ; toutefois, il est le bienvenu, s'il souhaite continuer à réfléchir sur le lycée avec nous.

Peut-être tout d'abord faut-il bien gérer le temps pour travailler efficacement. Monsieur Huet, êtes-vous d'accord si nous travaillons pendant une demi-heure sur ce sujet ? Cela vous convient-il ? Sans plus d'introduction, nous nous mettons au travail. Qui est le rapporteur sur cette question ?

M. T. THELLEIRE.- Je me présente rapidement : Thibaud Thelleire. Je suis délégué du CAVL de Clermont-Ferrand. Les rapporteurs sur cette question sont Arthur Mauduit et Hélène Kholi qui ont synthétisé toutes les idées qui sont apparues durant notre journée de travail d'hier. Je fais un rapide retour sur la journée de travail pour préciser le contexte dans lequel nous avons pu travailler. Je pense que c'est important. Il est vrai que nous avons eu une grosse journée puisque nous avons deux thèmes importants : le Code de la paix scolaire dont nous allons traiter immédiatement et l'ensemble du projet de réforme du lycée. C'est un projet lourd. Cette journée a été dense et riche en interventions et en idées. Nous avons, par ailleurs, réalisé des synthèses assez importantes dans ces domaines. Sans en dire plus, je laisse la parole à Arthur et Hélène qui vont exposer les synthèses des travaux d'hier.

M. A. MAUDUIT.- Mesdames et Messieurs, bonjour. Je me présente : Arthur Mauduit, représentant de l'académie de Dijon. Je vais introduire ce sujet du *Code de la paix scolaire* ou plutôt, comme précédemment suggéré, le Code de la cohésion scolaire. Ce changement reste d'actualité ; nous préférons véritablement mettre « cohésion » à la place de « paix ». Il n'existe pas réellement encore de guerre au lycée, et heureusement pour nous.

Je voudrais remercier l'intervention de M. Huet qui, hier, a ouvert le débat et répondu à la majeure partie de nos questions. Je laisse la parole à Hélène.

Mlle H. KHOLI.- Hélène Kholi de l'académie de Grenoble. Nous pensons que le Code de la paix scolaire doit s'organiser autour de la réciprocité nécessaire et du respect mutuel. Quand je parle de respect, il est vrai qu'il s'agit d'un grand mot, mais il faut vraiment qu'il y ait une cohésion entre les élèves, qu'il n'y ait plus de rivalités, que ce soit entre élèves ou entre professeurs, que les lycéens à l'intérieur de l'établissement fassent véritablement un tout et une unité.

Nous pensons également que le Code de la paix scolaire pourrait être utilisé en heures de vie de classe en début d'année. Cette initiative serait bienvenue pour privilégier ce thème et débattre à son sujet. La présentation du Code de la paix scolaire aux lycéens pourrait les inciter à réfléchir sur l'intérêt de la prévention plutôt que des sanctions. Elle serait vraiment axée sur un dialogue entre élèves et professeurs, professeur principal et élèves, puis entre élèves entre eux forcément, pour qu'il devienne un « mode de vie ».

M. A. MAUDUIT.- Je conclurai sur ce Code de la cohésion scolaire, car c'est une véritable opportunité d'ouvrir le débat sur la banalisation de la violence dans les lycées. Il est vrai que, de plus en plus, il arrive que les personnes restent passives face à cette situation. Je pense que c'est inacceptable. Ce Code de la cohésion scolaire, pour moi, est peut-être l'un des grands remèdes à tout cela. Cela sera tout.

M. NEMBRINI.- Monsieur Huet ?

M. HUET.- Brièvement, puisque nous avons eu l'occasion hier de nous entretenir sur ce thème, comme je l'avais par ailleurs souligné à la fin de notre échange ; de même, je m'étais réjoui de l'interactivité et de votre dynamisme. Ce que vous soulignez, et qui est déjà apparu hier lors de notre dialogue, c'est cette dimension : ne pas banaliser la violence. C'est la substantifique moelle de ce projet. La violence, quelle qu'elle soit, mais *a fortiori* dans cet espace sanctuarisé que doit rester l'établissement scolaire, est un problème fondamental.

L'idée de ce Code, outre le fait de prendre en compte une homogénéisation des formes de réponses à des comportements complètement inacceptables, est également de sensibiliser à la vie en société, collective en général et, notamment, dans l'espace scolaire. Votre suggestion de l'utilisation de l'heure de vie de classe va également dans ce sens.

La question de cette heure de vie de classe, ou d'une manière plus ambitieuse, un cours spécifique en début d'année scolaire qui serait relayé par le professeur d'éducation civique ou tout autre interlocuteur, n'a pas encore été débattue. Je suis tenté de dire que bien que ce soit fondamental, l'idée qu'effectivement l'on débattre de ce qu'il est possible de faire est plus marginale : quelles sont - outre les droits - les obligations, les devoirs, ce que l'on ne peut pas faire *a fortiori* dans l'espace scolaire ? Je pense à la notion de prévention de tous faits de violence.

Sauf si vous avez une autre solution miracle, il s'agit de sensibiliser, de constituer une culture de la prévention et, surtout, finalement d'en parler. C'est l'aspect préventif. Son pendant en aval, c'est l'autre aspect du sujet.

Le côté pris en compte d'un fait de violence : c'est ce que je vous indiquais car cette violence n'est pas propre aux établissements scolaires, mais elle existe malheureusement. Les statistiques le soulignent. Vous y êtes confrontés. Nous en avons beaucoup parlé hier et, à ce titre, par souci d'homogénéité pour prendre en compte de nouvelles formes de violence, il est également pertinent de créer ce Code de la paix scolaire.

Pour ce qui est de la terminologie, nous nous sommes un peu cristallisés sur ce thème : « Paix » ou « cohésion » ? « Paix » peut s'opposer à guerre, par définition. Je ne pense pas qu'il faille pacifier l'espace scolaire, ce n'est pas encore -je l'espère- la guerre. Nous en débattons. Il existe des réflexions sur ce thème.

Après, pour ce qui est de « privilégier le dialogue », c'est une question de respect mutuel. Cela transcende tout le projet. J'ai pris bonne note hier, de manière beaucoup plus exhaustive avec chacune de vos interventions, de vos attentes, de vos observations comme je l'ai indiqué en préambule de mon intervention d'autant que, par coïncidence ou par culture commune, finalement vos attentes étaient relativement proches, voire souvent similaires à celles que le projet se propose de développer.

M. NEMBRINI.- Merci monsieur Huet. Je crois que vous avez en peu de mots évoqué des éléments très importants, et bien évidemment nous communiquerons ces éléments à M. le ministre. Peut-être pouvons-nous prolonger par une prise de parole des uns et des autres, si vous souhaitez vous exprimer et si vous considérez que la présentation synthétique excellente qui a été faite nécessite quelques commentaires.

M. M. BENABDALLAH.- Je voulais juste faire une remarque. En fait, depuis hier, nous parlons du Code de la paix scolaire, et un terme est utilisé : c'est bien le mot « sanction ». Quand nous avons débattu de ce thème au niveau de l'académie Nancy-Metz, nous avons beaucoup réfléchi concernant la différence entre la sanction et la punition et où se trouvaient les limites entre les deux.

Le Code de la paix scolaire doit être un outil permettant de déterminer ces limites, afin que les mesures prises soient éducatives et non sans utilité.

M. HUET.- Un élément de réponse : la distinction existe déjà juridiquement entre une punition, qui a vraiment une vertu éducative, une punition scolaire, revenir faire un devoir supplémentaire infligé par l'enseignant, et la sanction qui, a véritablement pour objet de stigmatiser un comportement inacceptable d'atteinte aux biens et *a fortiori* aux personnes. La distinction est très nette.

Après, je vous suis, même la sanction disciplinaire a une vocation didactique et pédagogique, du fait qu'elle est prise par le conseil de discipline et qu'elle doit être acceptée. C'est fondamental également, et quand je vous parlais hier de la nécessité de toiletter, dépoussiérer tout le registre des sanctions disciplinaires sans forcément accroître leur nombre (par ailleurs nous parlions des travaux d'utilité collective qui ont une dimension très didactique). C'est également accroître les interlocuteurs, la possibilité de se défendre. Cela relève à mon sens de cet univers didactique et pédagogique des droits et devoirs qui ne sont pas étrangers et sont même étroitement liés à un processus de sanctions, quel qu'il soit.

Les punitions existent. Cela ne changera pas. Les sanctions vont peut-être évoluer, mais toujours avec un souci didactique forcément lié à la sanction *stricto sensu*, bien évidemment.

M. NEMBRINI.- Quelqu'un veut-il prendre la parole ?

M. A. LAAMACH.- Adnane Laamach de l'académie de Strasbourg. Comme je vous l'avais dit, ce Code de la paix scolaire regroupe surtout les sanctions ; je pense qu'il faudrait peut-être plutôt développer en parallèle un programme de prévention de la violence scolaire qui soulignerait l'obligation d'apprendre aux individus à réagir face à la violence. De nombreuses personnes ne savent que faire quand deux personnes se battent.

Là, cela pêche. Je prends un exemple pour que vous puissiez comprendre : quand une personne est inconsciente, il existe l'attestation de formation aux premiers secours pour agir. On la met dans une position spécifique. Il n'existe pas de programme, quelque chose qui nous permettrait d'agir quand nous sommes dans cette situation. Peut-être serait-il essentiel de développer un programme ou un élément de ce type en parallèle avec le Code de la paix scolaire ?

M. HUET.- Vous avez mentionné « *en parallèle* ». Je pense que c'est un peu périphérique, mais c'est une idée que je considère comme très pertinente, très juste (c'est ce que nous disions) au comportement de sécurité, d'aide, de solidarité au sens large et de prévention de la violence. Je pense que cela transcende toute l'idée que vous vous faites de l'éducation nationale qui est de sensibiliser à ces questions, et c'est accessoire et périphérique à ce Code, mais cela me semble être une idée - je parle sous le contrôle notamment de la direction générale de l'enseignement scolaire - pour sensibiliser plus les spécialistes à ces questions d'enseignement, mais c'est ma propre opinion. C'est une question fondamentale et pertinente.

M. NEMBRINI.- C'est en principe l'objet de l'enseignement civique au lycée d'apprendre à faire face aux situations, à réagir, et c'est une belle expression que vous avez employée : « *apprendre à réagir contre la violence* ». Ne faudrait-il pas que ce soit inscrit véritablement dans les programmes d'enseignement ? Vous savez, quand on organise un cours d'éducation civique juridique et sociale (ECJS) il me semble toutefois possible de parler de ces questions lors d'un débat en classe et si à Strasbourg, dans votre lycée, ce thème a pu être repris, c'est d'autant plus intéressant.

Le Code de la paix scolaire (nous allons rester sur cette appellation pour le moment) pourra, en lui-même, être un objet d'études et d'appropriation. Il y a des prolongements pédagogiques très intéressants à étudier. Il ne pourra pas s'installer d'emblée, et on ne pourra pas se l'approprier s'il ne fait pas l'objet d'études par les lycéens eux-mêmes.

M. E. DAMPRUNT.- Etienne Damprunt de l'académie d'Orléans-Tours. Je tenais à dire qu'aujourd'hui les heures de vie de classe au lycée ne sont jamais utilisées. Le meilleur moyen de pouvoir répondre à cette nécessité préventive, est d'utiliser ces heures de vie de classe, non pas seulement avec le professeur principal mais également, par exemple, avec l'intervention de l'infirmière qui peut apporter son concours dans ce domaine.

Comment agir quand une bagarre se produit également en ECJS, puisque les cours d'ECJS sont aussi -il ne faut pas se leurrer- régulièrement détournés de leur utilité ? Il faut vraiment utiliser ces deux heures qui sont réservées dans la

semaine pour revenir sur cet aspect, pour faire de la prévention, pour permettre aussi aux élèves de réagir. En cas « d'action » dans le lycée, une bagarre ou quoi que ce soit, les élèves vont forcément en parler mais ils en parleront entre eux, à l'écart de tout le corps enseignant, sans jamais aucun échange avec eux, avec les professeurs principaux, ce qui fait que les avis seront complètement partagés, et que la sanction sera interprétée à leur manière par les élèves. Cela peut très bien être considéré par eux comme complètement démesuré et, par les enseignants, comme insuffisant, alors qu'un contact entre les deux pourrait permettre que la sanction (pardon du terme pour certains) soit plus adaptée à la situation.

M. NEMBRINI.- Je crois que cette idée est très intéressante. Effectivement, concernant le fait de connaître la réalité profonde d'une situation de violence, il est vrai que nous, les adultes en général, voyons remonter les situations les plus dures, celles qui marquent véritablement l'établissement mais, dans le quotidien, il est vrai que de meilleures relations, une meilleure compréhension permettraient sans doute de mieux traiter et de mieux adapter les sanctions à la réalité des faits. C'est proprement la vie scolaire des établissements qu'il faut repenser. Nous sommes déjà presque dans le second sujet, Jean-Paul, sur la vie au lycée. Il n'y a pas que la vie pédagogique. Il y a aussi la vie scolaire. Merci pour ces intéressantes interventions.

M. T. THELLEIRE.- Y a-t-il encore des interventions ?

M. A. MAUDUIT.- Je vais réitérer une remarque que j'ai déjà faite hier à M. Huet. Bien souvent, les violences n'ont pas lieu dans l'enceinte du lycée mais juste aux abords. Une question se pose : quelle est la légitimité du professeur, du proviseur ou encore des surveillants ou des élèves à intervenir quand une bagarre dégénère ? Parfois, si un groupe de vingt personnes se bagarre, il est sûr qu'un surveillant ou le proviseur ne va pas arrêter les choses. La mairie n'a-t-elle pas une part de responsabilité ?

M. HUET.- Nous transcendons quelque peu le thème, mais la réponse est simple. Une personne assiste à un conflit armé avec vingt individus qui s'en prennent à un seul. Que l'on soit enseignant, chef d'établissement ou citoyen normal, il y a obligation morale ou même légale, juridique, d'intervenir avec tout ce que cela implique ensuite en répercussions. En cas de contrainte ensuite sur sa propre personne, on peut concevoir que l'on n'intervienne pas physiquement. Tout cela transcende le simple collègue.

Après - nous en avons parlé hier -, quelle est la limite d'intervention du chef d'établissement en cas de dégradation ou d'actes violents dans l'enceinte de l'établissement ? Là, la question ne pose pas de problème. S'il s'agit seulement d'une dégradation de murs d'enceinte à l'extérieur ou à l'intérieur, la solution est identique ; si l'élève est scolarisé dans l'établissement, il peut faire l'objet d'une sanction disciplinaire de la même façon. Vous avez par ailleurs vous-même évoqué la responsabilité de la mairie. Ce n'est pas forcément celle de la mairie mais plutôt celle d'autres institutions. Cette question, vous m'en parliez d'ailleurs hier, transcende la vie scolaire, la simple cohabitation entre les élèves au sein de l'établissement scolaire et touche à la vie collective en général : la violence aux abords de l'établissement scolaire, on ne peut pas en faire abstraction c'est intimement liée à la vie dans l'enceinte de l'établissement.

M. T. THELLEIRE.- Je voudrais juste me permettre de renchérir sur ce que vous venez de dire. Il est vrai que c'est passé un peu vite dans la synthèse, mais pourtant, hier, cela a été dit de façon assez appuyée : la notion de réciprocité de respect. C'est quelque chose qui est assez fort, voulu et demandé. Aujourd'hui, nous voyons que dans de nombreux cas, nous avons affaire à certains comportements de la part des équipes pédagogiques, n'invitant pas toujours à un respect mutuel. C'est certainement le premier élément qu'il faudrait parvenir à résoudre : dans tous les cas, faire prendre conscience aux équipes pédagogiques, qu'elles aussi, parfois, peuvent manquer de respect envers leurs élèves. Je veux bien mettre à leur décharge le fait qu'elles peuvent ne pas être conscientes qu'elles sont quelquefois méprisantes, mais ce sont des réalités. Parfois cela va même jusqu'à la violence morale. Nous connaissons tous les dégâts de la violence morale, c'est pour cela que ce Code de la paix (plutôt de la cohésion scolaire, il est question de l'appeler ainsi) est aujourd'hui en voie d'élaboration : les dégâts causés sont assez importants.

Il faut rappeler aussi, comme vous l'avez fait hier (ce sera important dans la communication et c'est un conseil à donner pour les prochains mandats), que ce Code de la paix scolaire n'ignore pas l'hétérogénéité des territoires et l'individualisation des cas. Le seuil de tolérance dont vous nous avez parlé hier est également une notion importante qui figurera dans le Code de la paix. Il est assez important de rappeler tout cela.

Quelqu'un veut-il encore intervenir ?

Mlle S. ANTONIONI.- En fait, il m'a un peu devancée. Je voulais ajouter une chose : le Code de la paix scolaire prendra-t-il en compte les problèmes d'absentéisme ? Tous ceux qui ne sont pas forcément des problèmes de violence mais qui créent aussi une situation assez conflictuelle dans nos établissements ?

M. HUET.- Très rapidement : l'absentéisme est une atteinte au règlement intérieur, donc il peut faire l'objet de punitions scolaires, voire même de sanctions disciplinaires. Ce n'est pas véritablement le cœur, je le répète : on s'appesantit, on se cristallise vraiment sur les comportements totalement inacceptables, bien que je ne banalise pas l'absentéisme. Ce n'est pas mon propos. Après, je pense que c'est une réalité qui existe mais qui, à mon sens, relève moins d'une sanction disciplinaire de la vie collective. Là, il y a une dimension plus pédagogique. La réponse disciplinaire, bien que l'on ne puisse pas forcément en faire abstraction, n'est pas forcément la meilleure. Nous pouvons mettre beaucoup de choses dans ce code de la paix scolaire, mais ce n'est pas son cœur, ni sa substantifique moelle.

M. de GAUDEMAR.- Je voulais simplement profiter de l'occasion pour vous poser une question en retour et vous demander (peut-être l'avez-vous abordée hier, peut-être en avez-vous parlé entre vous) comment vous voyez le rôle des délégués lycéens dans la mise en place, la mise en œuvre de ce Code quand il sera approuvé, et en particulier le rôle des conseils de la vie lycéenne (CVL) dans les établissements et de chaque délégué ? Le mot de « *cohésion* » que vous évoquez, la notion de respect mutuel, je dois dire que pour ma part je suis assez convaincu que cela ne peut pas être simplement le fait de l'administration et des enseignants, mais d'un rassemblement autour d'une même vision de ce que doit

être la paix scolaire. J'avais envie de vous entendre évoquer comment vous le ressentez. Quel rôle peut-on jouer, en quoi le CVL peut-il être porteur ? Vous en avez sans doute parlé entre vous, mais cela m'intéresserait. C'est un enjeu majeur à mes yeux pour la démocratie lycéenne.

M. M. BENABDALLAH.- En réponse à votre question : admettre que le Code de la paix scolaire soit rédigé et diffusé dans l'ensemble des établissements. A partir de là, dans un premier temps, le document doit être diffusé à l'ensemble des lycéens.

Dans un second temps, une fois pris en compte par l'ensemble des délégués, débattre de ce texte durant l'assemblée générale des délégués pour en comprendre le contenu, car l'on ne peut pas appliquer un document sans le comprendre.

Voir ce que ce document peut apporter au règlement intérieur. Le Code de la paix scolaire est là pour « uniformiser » au maximum les mesures prises en cas d'incivilités dans l'ensemble des établissements, mais chaque établissement est particulier, donc, a ses spécificités ce qui signifie que l'on doit avoir des applications particulières.

Reprendre ensuite ce document et l'adapter au lycée puisque, à mon sens, le code de la paix scolaire, est tout d'abord une trame.

- Une fois cela débattu en assemblée des délégués, pour mieux travailler, le CVL le reprend ensuite en petit comité. A dix personnes, on arrive toujours à faire un travail beaucoup plus productif : voir les modifications à apporter au règlement intérieur. Le Vice-président qui est membre du Conseil d'administration, présente cela au Conseil d'administration. Ce dernier le valide et, après, on revient au rôle des professeurs principaux qui expliquent en heures de vie de classe dont nous parlions précédemment, à l'ensemble des élèves, l'application prévue dans le lycée. A partir de là, en principe, si le Code de la paix scolaire est correctement appliqué, les lycées devront être en paix.

M. E. DAMPRUNT.- Il faut voir également qu'aujourd'hui, dans de nombreux lycées, cela se passe très bien avec la vie lycéenne, mais il existe des lycées où celle-ci est complètement inconnue. Dans les lycées où la vie lycéenne est inconnue, il faudrait justement pouvoir impulser quelque chose pour la rendre crédible. L'action des élus lycéens gagnerait également en crédibilité auprès des autres lycéens, si lors des assemblées générales des délégués, trois élus au CVL étaient élus par les délégués.

Ce que disait Mohamed est très intéressant. Le fait de présenter ce Code de la paix scolaire à cette assemblée générale des délégués permettra déjà à tous les délégués de pouvoir le retransmettre directement aux élèves lors des heures de vie de classe. Encore faudrait-il, pour cela que les délégués soient responsables et aient envie d'agir pour la classe. Aujourd'hui, il faut voir également que le rôle de délégué dans les classes se borne à aller au Conseil ou à aller chercher des papiers dans un casier. Valoriser ce rôle de délégué permettrait d'avoir plus de cohésion et de contacts entre les élèves au niveau d'une classe. Le message passerait beaucoup mieux et aurait plus de chance d'être accepté avec plus de sérénité.

M. J. SAINT-JALM.- Je voudrais appuyer ce qu'a dit Etienne. De toutes les façons, concernant tout ce qui est élus et autres, nous en reparlerons dans la réforme du lycée. Quand nous avons vu le ministre pour qu'il nous présente le Plan de Réussite scolaire, nous avons bien insisté sur le fait que le CVL devrait être présent dans les deux cents lycées choisis et sur la nécessité d'y porter une attention très particulière. Rien que sur ces deux cents lycées, nous pourrions, dès la rentrée prochaine, tester ce dont parlait Etienne, avec véritablement une énergie considérable.

Après, ce sont aussi le délégué national à la vie lycéenne (DNVL) et les délégués académiques à la vie lycéenne (DAVL) qui sont concernés, mais il faudrait vraiment y prêter attention : nous voulons associer les instances lycéennes à l'évaluation de ce plan. Sur le papier, cela est possible, en les convoquant, même s'il n'y en a pas. Comme le disait Etienne, dans ces lycées concernés, il faut veiller à ce que soit vraiment impulsée la vie lycéenne, que l'on y fasse très attention. Tout ce que l'on aura pu tester pour la mise en place de ces CVL pourra être généralisé en début d'année prochaine.

M. NEMBRINI.- Nous travaillons actuellement sur des expérimentations très précisément et nous avons bien entendu votre demande.

M. T. THELLEIRE.- Pour revenir à la question de M. de Gaudemar, la fonction même du délégué est avant tout de jouer ce rôle de médiation et de faciliter l'échange et la réciprocité entre les équipes pédagogiques et les élèves. C'est avant tout quelque chose que nous tentons déjà de faire en tant que délégués, que l'on soit délégué de classe au CVL, dans les instances académiques ou nationales. C'est toujours ce rôle de médiation qui revient comme l'un des points majeurs de notre fonction. S'il y a cette volonté de donner une vision commune (comme quelqu'un l'a dit précédemment), qui relève non pas de l'équipe pédagogique, mais de la grande famille de l'éducation, conformément au principe de réciprocité et de dialogue déjà si bien évoqués par Mohamed, cette discussion s'instaurera inévitablement, d'autant plus si l'on revalorise les instances, pour permettre un climat plus serein qu'actuellement dans certains établissements. C'est vraiment l'enjeu de ce dossier.

Mlle S. ANTONIONI.- Séverine Antonioni de l'académie de Créteil. Dans la majorité des cas, les lycées où les CVL fonctionnent bien, c'est un moteur pour l'établissement et, en général, les problèmes de vie scolaire et de violence se règlent d'eux-mêmes car les élèves s'« accaparent » leur établissement et prennent vraiment conscience de la chance qu'ils ont. Dynamiser les CVL en même temps que lancer le Code de la paix scolaire réglerait bon nombre de problèmes. Cela permettrait aussi d'anticiper et de développer la prévention.

M. T. THELLEIRE.- Y a-t-il encore des interventions ? Sinon, nous allons peut-être vous laisser conclure sur ce point et passer à la suite.

M. NEMBRINI.- Nous ne pouvons pas conclure sur ce point car il est trop important pour que ce soit fait aujourd'hui. Nous avons travaillé la dernière fois sur le sujet. Franchement, nous avons avancé. Le niveau de réflexion a véritablement monté d'un cran, Monsieur Huet. Je crois que c'est très intéressant. Nous continuerons à dialoguer et nous allons construire ensemble.

Simplement un dernier point de conclusion au sujet de votre demande. Nous travaillons sur des textes qui organisent l'expérimentation du dispositif de réussite scolaire au lycée, et j'ai bien entendu la demande formulée en votre nom par Séverine. C'est un point de conclusion.

M. PARISOT.- Juste un mot sur cette question de dispositif de réussite scolaire. Vous avez abordé la question le 14 mai avec le ministre. Il ne s'est engagé que dans les deux cents lycées où l'on expérimentera le dispositif. Nous y veillerons. Le ministre nous a assuré que le CVL serait bien en état de fonctionnement, qu'il serait complet, dynamique et que l'engagement serait tenu. Je confirme cet engagement du ministre.

M. NEMBRINI.- La question de Jean-Paul de Gaudemar était déjà une transition peut-être vers le second sujet de la matinée.

Monsieur Huet, vous partez. Merci dans tous les cas de nous avoir aidés.

(Remerciements de l'assemblée).

M. Huet quitte l'assemblée à 10 h 25.

M. T. THELLEIRE.- Il y aura trois rapporteurs sur cette commission : Jérémie Saint-Jalm, Mohamed Benabdallah et Solen Charlou. Ils pourront témoigner des travaux réalisés hier.

M. J. SAINT-JALM.- Tous les lycéens ici présents ont vraiment le souhait et la volonté de réformer le lycée. C'est quelque chose qui, au départ, nous a paru évident. Nous nous sommes dit qu'il fallait le rappeler, donc nous le faisons. Les lycéens, ici, adhèrent au principe d'une réforme.

Après, nous allons en parler. Nous allons vous proposer des choses aujourd'hui. Peut-être n'allons-nous pas réussir à nous mettre d'accord sur tous les points mais, néanmoins, nous pensons que la réforme est nécessaire.

Il y a une semaine j'entendais parler les lycéens « *d'occasion historique* ». C'est vrai, nous pensons tous ici que c'est l'occasion de faire quelque chose. Nous verrons toutes les propositions qui vont vous être soumises.

Deuxième point dans cette introduction : nous avons précisé le 14 mai, quand nous avons rencontré M. le ministre, que nous voulions que la réforme de l'orientation soit associée à la réforme du lycée. Pour nous, la réforme du lycée ne peut se faire sans la réforme de l'orientation. Nous avons déjà travaillé sur l'orientation avec les deux conseillers interministériels et nous voulons que ces travaux puissent être repris. Nous aborderons donc le sujet de l'orientation également dans la réforme du lycée.

Le dernier point, en l'introduction, est relatif à la réussite au lycée. Pourquoi bien réussir au lycée ? Pour bien réussir le post-bac. Nous nous sommes dits, par ailleurs - c'est l'un des points sur lequel nous avons dû travailler - qu'il faut bien réussir le collège pour bien réussir le lycée. Pour ce qui nous concerne, nous ne voulons pas nous cantonner à réfléchir aussi sur le lycée, mais, plus largement,

sur le thème « réussir au collège », que l'on ne fasse pas un chantier seulement sur le lycée, mais que l'on réfléchisse à la façon de faire la jonction entre les deux aspects. Là, nous allons réfléchir sur comment faire le lien entre le lycée et les études supérieures. Pourquoi aussi ne pas réfléchir sur le lien collège/lycée pour une bonne réussite dès l'entrée au lycée ? Nous allons commencer par évoquer l'organisation du temps scolaire et son articulation avec le temps d'accompagnement des élèves et le temps de travail autonome.

Personne ne parlera d'un thème en général. Tous les membres du groupe vont s'exprimer. Qui veut commencer pour le temps scolaire ?

M. M. BENABDALLAH.- Au niveau du temps scolaire, nous sommes partis de ce qui existait déjà. Nous avons tous constaté que nos semaines étaient beaucoup trop chargées. A partir de là, nous avons essayé de retrouver la gestion d'une semaine. Je vais vous présenter une semaine idéale.

Déjà, elle disposerait tout au moins d'une demi-journée de libre. Nous pensons au mercredi après-midi, car cela ne se fait pas toujours. Ensuite, les emplois du temps seraient adaptés aux élèves. Quand je dis cela, je pense, par exemple, aux internes. Ils sont bloqués au lycée toute la semaine. Il est certain que si le lundi, ils pouvaient commencer plus tard et le week-end, finir un peu plus tôt que les autres, ce serait plus arrangeant.

Les emplois du temps pourraient davantage tenir compte des contraintes de transports scolaires. Je prends l'exemple de La Réunion où, quand des élèves terminent à 18 heures, ils se retrouvent parfois à 19 h 30/20 heures chez eux parce que les trajets sont longs.

Dans ce temps de répartition concernant les journées, il existe deux solutions : soit des journées de huit heures maximum : l'avantage est d'arriver à disposer d'une demi-journée par rapport au programme actuel ; soit des journées de six heures avec l'inconvénient de ne plus avoir notre mercredi après-midi, mais l'avantage est d'avoir des semaines plus allégées. Avant et après les cours, la marge de temps libre est alors plus grande.

Au niveau de la répartition des cours, il est vrai que nous avons actuellement le sentiment qu'ils sont faits en fonction des professeurs et non pas des élèves. Nous proposons une répartition plus adaptée, à savoir - par exemple - le matin suivre des cours magistraux et l'après-midi des cours plus souples, comme des travaux pratiques (TP) ou des modules.

Concernant la pause de midi, nous avons remarqué qu'il n'existait aucune réglementation particulière et, pour cette raison, nous souhaiterions que la pause se situe entre une heure et heure trente. Un minimum d'une heure et un maximum d'une heure et demie car, dans les témoignages d'élèves, certains ont des trous de trois heures (c'est parfois long) et d'autres d'une demi-heure. Nous avons les deux cas opposés.

Enfin, au niveau du temps scolaire, pourquoi ne pas réduire les séquences d'enseignement ? Actuellement, un cours dure cinquante-cinq minutes. Certains groupes ont proposé de passer à cinquante minutes et d'autres à quarante-cinq

minutes. Cela se fait à l'étranger. Pourquoi pas en France ? Voilà pour la gestion du temps de la semaine.

M. E. DAMPRUNT.- Je voudrais revenir sur le temps scolaire. Des études ont été menées et, sur cinquante-cinq minutes de cours, un élève retient globalement douze minutes réellement. Il ne faut pas le négliger.

M. A. MAUDUIT.- J'ai un exemple à vous donner : il m'est arrivé une fois d'avoir deux heures de sport le matin, d'enchaîner les cours jusqu'à midi et de reprendre à treize heures avec un bac blanc ... Je ne sais pas si vous imaginez, dans une salle avec le soleil qui tape, en pleine digestion et deux heures de sport le matin, la concentration dans la salle ... Ce n'est pas terrible, surtout avec parfois des journées de neuf heures de cours ; c'est assez dur à supporter.

M. J. SAINT-JALM.- Pour parler de l'organisation des enseignements, nous avons vu que l'on voulait faire apparaître de nouveaux enseignements comme la philosophie en première ou, par exemple, avoir des cours relatifs aux technologies de l'information et de la communication pour l'éducation (TICE). Nous avons été confrontés au problème. Nous nous plaignons d'avoir des journées trop chargées. On ne peut donc pas vouloir, en même temps, ajouter des matières nouvelles. Nous nous sommes dit qu'il fallait essayer de régler tout cela.

Nous avons vu qu'en une année nous faisons un an d'éducation civique juridique et sociale (ECJS). Pourquoi ne pas répartir les cours en modules sur toute l'année ? Par exemple, ne plus faire un an d'ECJS mais quatre mois en première, ensuite quatre mois de philosophie. Au lieu de concevoir l'emploi du temps dans un cadre annuel fixe, suivre des modules ; avoir quelque chose de beaucoup plus riche, qui puisse être individualisé en fonction de chaque élève.

M. T. THELLEIRE.- Etienne, tu voulais ajouter quelque chose ?

M. E. DAMPRUNT.- Précédemment, par rapport à ce que disait le ministre concernant la préparation de l'année de terminale (la préparer plus comme une année d'orientation aux classes supérieures), le fait d'avoir des cours en modules prépare déjà au système des facultés, puisqu'en faculté les cours se déroulent selon ce principe. A l'heure actuelle, en arrivant en première année de faculté, on est complètement perdu dans ce système de modules. Pourtant les années de faculté vont être beaucoup plus déterminantes pour notre avenir, car les enseignements sont beaucoup plus ciblés qu'au lycée. Il est important qu'en arrivant à la faculté nous sachions déjà comment se déroulera notre année, comment s'organiseront les cours et l'impact que cela aura sur nous. Il est très intéressant d'utiliser cette technique de modules pour nous préparer au post bac.

M. T. THELLEIRE.- Etienne a pris un peu d'avance dans le déroulé, mais je pense que tu dois pouvoir reprendre.

Mlle S. ANTONIONI.- Nous avons abordé la question des cours de méthodologie pour apprendre aux élèves à être autonomes, à prendre des notes, et à faire des recherches seuls au centre de documentation et d'information (CDI). L'objectif est qu'ils arrivent dans l'enseignement supérieur sans être

perdus et sans se sentir seuls, livrés à eux-mêmes : véritablement un enseignement à l'autonomie.

M. J. SAINT-JALM.- Pour revenir à l'autonomie et au fonctionnement des universités, comme le disait Etienne, nous pensons que pour certaines matières ou certains points de certaines matières, nous avons vraiment besoin d'un fonctionnement par modules. Nous savons que nous ne pouvons pas être à quinze tous les jours, toutes les heures, et nous nous demandions s'il n'était pas possible de regrouper certains cours, relatifs à certains points précis pour lesquels un cours magistral serait envisageable : regrouper par exemple deux classes dans un amphithéâtre (ce serait possible dans les lycées avec quelques installations des régions) et gagner des heures. Pouvoir les réintroduire ensuite sous forme de modules et, finalement, travailler selon ce principe. Nous nous sommes dit que par modules, nous travaillerions deux fois plus vite. Nous ne perdriions rien et, à la limite, nous gagnerions sûrement.

Après, concernant ce que disait Séverine, c'est aussi un problème de vouloir faire comme à l'université, regrouper par exemple deux classes pour un cours magistral ; techniquement, peuvent se poser des problèmes de vie scolaire. Cela peut ne pas bien fonctionner.

Dans cette optique, il faudrait également favoriser tout ce qui est « vie scolaire » pour que le professeur, dans ses cours, n'ait pas à subir la vie scolaire pour soixante-dix élèves alors qu'habituellement il en a trente-cinq.

Mlle S. CHARLOU.- Nous avons parlé de la mise en cohérence des matières, à savoir les relier davantage entre elles, créer des liens, sans rester cantonné dans un domaine exclusif. C'est fait dans certaines sections, dans certaines matières mais, la plupart du temps, ce n'est pas le cas. Il n'existe pas de communication entre les professeurs et l'on reste vraiment dans le schéma : une matière par professeur. Nous avons pensé que peut-être les enseignants, dans une matière donnée, pourraient venir en cours avec un collègue pour nous parler des liens entre les disciplines, pour les restituer dans une globalité et non pas individuellement.

Nous avons également parlé de l'apprentissage des langues qui est très important. En France, nous ne sommes pas très bien placés pour la connaissance des langues. Nous voulons vraiment développer cet axe : une ouverture culturelle à travers des sorties pédagogiques qui sont obligatoires mais pas forcément bien faites ou très peu faites, ainsi que des voyages. C'est vraiment très important et intéressant pour découvrir des cultures nouvelles. Il faut être plus en dehors du lycée et ne pas y rester cantonné.

M. M. BENABDALLAH.- Je compléterai sur l'apprentissage des langues. Cela entre toujours dans le temps scolaire. L'apprentissage des langues peut passer par des laboratoires de langues où les élèves pourraient développer leur sens de l'autonomie. Je voulais ajouter ce point.

M. G. TRUTTMANN.- Je voudrais juste faire une dernière intervention sur le temps scolaire, pour compléter les propos de Mohamed. Il a été question de répartir les cours magistraux le matin et de réserver l'après-midi à des matières plus souples comme l'éducation physique et sportive (EPS), les spécialisations

artistiques pour les littéraires et les travaux pratiques (TP) pour les « S », mais nous avons parlé d'autres choses que tu n'as pas précisé : nous étions prêts à revenir sur certains jours de vacances. Compte tenu du fait que nous aurons moins d'heures puisque l'on ne fera pas des cours d'une journée mais uniquement sur une matinée, pendant deux semaines supplémentaires, nécessaires pour couvrir le programme. C'était le chiffre que nous nous étions fixé ; avoir deux semaines de moins de vacances : une semaine de moins pendant l'année et une semaine de moins pendant l'été. Après, il faut réfléchir mais, sur le principe, c'est un peu comme le modèle à l'allemande : avoir des semaines plus allégées pendant l'année et moins de vacances. C'est quelque chose auquel nous serions favorables.

Mlle N. NAIMY.- Bonjour. Najwa Naimy de l'académie de Reims. Tu m'as volé mon idée. Je te rejoins. Je ne sais pas qui a parlé. En effet, je pense qu'un problème a été souligné tout au long de cette présentation, notamment sur le temps scolaire. Se pose vraiment un problème de rythme dans l'année scolaire autant à l'échelle du jour que de la semaine et de l'année.

Sur un jour, c'est beaucoup trop lourd ; sur une semaine, c'est encore trop lourd et sur une année, ce n'est pas assez rythmé. Nous avons des blocs de deux semaines mais, en fait, ce n'est absolument pas efficace. C'est beaucoup trop lent, alors que si nous avons une semaine à chaque fois pour cadencer, cela irait beaucoup mieux.

Ensuite, deux autres points que j'aurais souhaité soulever : nous évoquions des cours de quarante-cinq ou de cinquante-cinq minutes. Une chose se fait dans d'autres pays également. Pourquoi serait-ce aux élèves de se déplacer alors que les enseignants pourraient le faire ? N'est-il pas plus facile de déplacer un enseignant plutôt que toute une classe ? Après, certains diront : « *Oui, mais les interclasses permettent de souffler ; on marche* ».

Un dernier point. Nous avons beaucoup travaillé sur ce sujet dans mon académie et une idée est ressortie. Bien souvent, en lycée, on perd du temps à réenseigner des choses qui devraient déjà être acquises. Nous allons prendre l'exemple du français. Des matières comme l'orthographe ou la grammaire devraient déjà être acquises en collège. Les professeurs perdent du temps pour les réenseigner alors que l'on devrait faire des études de textes et s'ouvrir plus à la culture. C'est vraiment dommage. Je me demande si cette réorganisation du temps scolaire ne devrait pas être liée à une « revisite » de la façon dont on enseigne en collège pour essayer de se remobiliser vers l'apprentissage des fondamentaux.

M. NEMBRINI.- Sur ce point, juste une réponse : c'est véritablement directement lié au travail effectué en lycée. C'est exactement ce qu'a voulu dire le ministre en ouvrant cette séance ce matin, en rappelant que tout ce que nous disons ici a vraiment du sens si l'on réussit à apprendre les fondamentaux, non seulement au collège, mais à l'école. N'oublions pas que l'on entre au collège alors que l'on a déjà derrière soi de longues années - huit années - d'enseignement à l'école maternelle, puis à l'école élémentaire. Une fois arrivé au lycée, l'apprentissage des fondamentaux en amont doit donc vous permettre de faire un travail intéressant qui correspond à votre désir d'ouverture culturelle et vous prépare à l'enseignement supérieur.

Ce que vous avez dit est extrêmement important. Tout ce que nous allons faire dans le cadre de la réforme du lycée repose sur la capacité de notre collège et de l'école à transmettre les savoirs fondamentaux. En seconde ou en première, l'orthographe devrait être maîtrisée pour l'expression normale, pour aller plus loin dans les subtilités de la langue et, c'est également vrai pour les langues vivantes : véritablement des bases.

M. J. SAINT-JALM.- Pour l'apprentissage des langues, Mohamed soulignait le fait de revoir comment enseigner ces langues à travers de nouvelles technologies et les laboratoires de langues. Nous allons revenir aussi à l'organisation de l'enseignement et à l'utilisation des TICE.

Autre problème : l'équipement qui va de pair avec la réforme du lycée. Soit il n'existe pas d'équipement et il faut favoriser sa mise en place, soit se pose un problème de bonne utilisation de cet équipement compte tenu d'un manque de temps et de personnel pour le rendre accessible. Cela demande de la maintenance et de revoir également avec les enseignants la manière de les former aux nouvelles technologies ; nous y sommes très sensibles.

Le problème peut être élargi à toutes les matières. Nous voudrions davantage utiliser tout ce qui est TICE pour l'enseignement. Voilà pour le temps scolaire.

M. de GAUDEMAR.- Une question, là aussi, que vous avez au fond suggérée mais pas véritablement abordée. Peut-être l'aborderiez-vous ultérieurement dans les autres volets de votre réflexion ?

Vous avez parlé de rythme ainsi que de l'organisation et du contenu des enseignements. Je fais le lien avec ce que Jérémie disait en ouverture : « *l'importance de penser la réforme du lycée en même temps que l'orientation* ». La question que je souhaite poser, car je la crois au cœur de cet exercice est : « *Comment faites-vous le lien entre ces propositions de plus grande souplesse dans l'organisation des enseignements avec l'orientation ?* » Là, je pense par ailleurs à l'orientation au lycée lui-même, avant même l'orientation plus tard vers l'enseignement supérieur ou l'orientation en amont pour passer du collège au lycée, mais quand vous êtes en seconde générale et technologique, les questions du choix des options, les questions ensuite du passage dans telle ou telle filière générale ou technologique au cycle terminal. Avez-vous réfléchi à l'articulation de ces différentes choses ?

M. J. SAINT-JALM.- Si l'on veut par exemple plus d'options, plus de choix, plus un enseignement à la carte qui soit vraiment modulable et personnalisable, il faut aussi savoir ce que l'on fera après le lycée pour bien choisir. Là, il faudrait continuer à travailler sur une idée qui est très bonne, à savoir l'orientation active et continuer à faire en sorte que cela fonctionne partout, et peut-être même verrons-nous tout à l'heure se poser la question de savoir si l'on ne peut pas commencer l'orientation active plus tôt. Nous parlerons aussi d'orientation. Nous en parlons depuis longtemps. Utiliser le mois de juin de seconde, ces quelques semaines qui sont utilisées pour regarder des films, etc, pour parler de l'orientation. Le mois de juin serait vraiment dédié à l'orientation. Voilà les pistes.

La suite concerne « *Le temps de l'accompagnement de l'élève* ».

M. NEMBRINI.- Qui expose ce point ?

M. T. THELLEIRE.- Mohamed ? Quelqu'un d'autre ?

M. J. SAINT-JALM.- Nous parlions de développer les travaux transdisciplinaires...

M. M. BENABDALLAH.- Je vais reprendre les choses. Par rapport au temps d'accompagnement de l'élève, tout d'abord développer les travaux transdisciplinaires. Il existe une interaction entre les programmes. L'exemple que j'ai pris précédemment : en sciences physiques, pour calculer une impédance, on utilise les complexes. En maths, on utilise aussi les complexes.

M. NEMBRINI.- On révisé en même temps.

M. M. BENABDALLAH.- Sachant que les deux champs de connaissances se recoupent- ce qui arrive trop souvent- pourquoi cette notion n'est-elle pas tout d'abord vue en maths avant d'être utilisée en physique ? Nous pensons que, sur ce point, une grande évolution est à faire, car les professeurs ne communiquent pas entre eux et ne se coordonnent absolument pas.

M. NEMBRINI.- Je vais vous dire : nous-mêmes sommes responsables de cette situation, car nous avons la charge de piloter les programmes d'enseignement. Nous ne le faisons pas suffisamment en harmonie les uns avec les autres.

M. M. BENABDALLAH.- C'est votre responsabilité.

M. NEMBRINI.- Je prends cette critique pour moi, mais au nom de l'institution quand même.

M. E. DAMPRUNT.- Avez-vous pensé à essayer de consulter des élèves tels que les représentants du CNVL, afin de pouvoir harmoniser ces programmes ?

M. NEMBRINI.- C'est une suggestion.

M. E. DAMPRUNT.- Est-ce une suggestion cohérente ou pas ? C'est la question.

M. NEMBRINI.- Elle est cohérente puisque vous la formulez.

M. E. DAMPRUNT.- Selon vous, a-t-elle une possibilité d'aboutir ?

M. NEMBRINI.- Honnêtement, il ne me paraît pas aberrant de réfléchir à des programmes avec des élèves, même s'ils sont tout de même, en matière d'enseignement, plutôt du côté de la réception que de l'émission. Nous pouvons en parler et c'est ce que nous faisons.

M. J. SAINT-JALM.- Pour revenir au problème du développement des travaux transdisciplinaires, un élément entrera en ligne de compte tout à l'heure : les travaux personnels encadrés (TPE). Nous insistons bien sur ce mode d'apprentissage qui nous paraît extrêmement important et qu'il faudrait davantage valoriser encore. Par exemple, pourquoi ne pas remettre les TPE en terminale ? Nous parlerons aussi de les généraliser à toutes les filières.

Maintenant, je rebondis sur les TICE.

Mme MATHIEU.- Sur la question que vous avez posée et dont vous avez débattu à l'instant, avant le sujet des TPE, je ne pense pas que ce soit seulement le fait d'une harmonisation des programmes. Nous n'allons pas nous en sortir uniquement ainsi ni même en associant des délégués lycéens hyper motivés et hyper compétents avec un esprit critique génial et beaucoup d'invention et de créativité. Cela ne suffira pas. En fait, la question n'est pas seulement dans la définition des programmes. C'est une réflexion que je vous livre. La question est dans la formation des enseignants à partir du collège et vous avez tout à fait raison d'évoquer « *La continuité collège-lycée* » et de dire que le problème de la cohérence ne se pose pas seulement au plan de la transition « *lycée-post bac* ». Les professeurs sont formés en étant spécialistes de leur discipline, certifiés ou agrégés etc. Leur identité est construite comme celle des universitaires, un peu sur le modèle du 19^{ème} siècle. Vous avez parlé des cours magistraux. Ils sont spécialistes de leur discipline. Rien, dans leur formation ou de manière totalement marginale, ne les pousse à s'intéresser, vous l'avez dit de manière très juste, à des rapprochements maths-physique ou arts plastiques-musique-français-histoire ou autres, alors que l'histoire des arts, par exemple, est une discipline à part entière. Toutes les réformes que le ministère a tentées depuis un siècle, dans tous les cas depuis 1936, se sont heurtées à cette répartition disciplinaire - je ne sais pas s'il faut parler de « cloisonnement » parce que c'est déjà presque un jugement. De ce fait, personne ne suit le sens commun. Nous pourrions dire le « bon sens », mais disons le sens partagé des années collège-lycée.

Un rapport de l'inspection générale, il y a déjà très longtemps, montrait en interrogeant des élèves de terminale que 79 % des élèves disaient ne pas savoir faire le lien d'une discipline à une autre : philo-maths par exemple. Sur la manière d'enseigner, vous n'avez absolument pas parlé du fait que l'on restait toujours assis, et pourtant cela fait partie des rythmes scolaires, ni parlé de la démarche expérimentale, sauf si c'est ce que vous aviez comme idée dans le fait de proposer le matin des cours magistraux et l'après-midi...

M. M. BENABDALLAH.- Nous traiterons la question plus tard au sujet des aspects pratiques sur lesquels les cours doivent déboucher afin d'améliorer la qualité de l'apprentissage. « *Applications pratiques* », ne veut pas dire évidemment rester assis et pratiquer en même temps. Par rapport à ce que vous avez dit précédemment concernant les professeurs, comment définir la formation ? Je ne le sais pas. Je pense que vous allez souvent voir des lycées. Allez voir en salle des professeurs : il est rare qu'un professeur d'espagnol parle avec un professeur de maths. Il n'existe aucune interaction.

M. J. SAINT-JALM.- Pour parler des TICE et des deux derniers points, il est vrai que nous insistons sur le fait qu'il faut repenser l'utilisation des TICE dans les cours et surtout dans la vie de l'établissement, dans les projets et dans toute la place qu'ils peuvent prendre dans l'aide aux élèves. Là, nous parlons de soutien et de tutorat. Certaines choses sont mises en place, mais il faudrait, dans tout ce qui est accompagnement, travaux personnels et que l'utilisation des TICE soit davantage valorisée. Nous en parlions pour les TPE, mais cela peut également s'appliquer aux exposés.

Mlle S. CHARLOU.- Nous nous sommes rendu compte que la présence d'un centre de documentation et d'information (CDI) était très important, car cela facilite le travail. C'est un endroit qui peut être convivial mais également calme et bien documenté. Nous nous sommes aperçus que dans la majorité des lycées les horaires des CDI étaient vraiment très mal conçus. Il n'est pas possible d'y avoir accès pendant les heures de permanence ou à midi et nous voudrions que les horaires soient beaucoup plus larges : une ouverture par exemple jusqu'à dix-huit heures dans les lycées c'est-à-dire jusqu'à la fin des cours, que le fonctionnement soit également simplifié car, bien souvent, les rapports avec la documentaliste sont relativement difficiles. En fait nous souhaiterions un CDI pensé, au plan de sa conception, comme une bibliothèque universitaire, qui suive davantage cette vision du service de documentation.

Mlle F. MANGIN.- Je ne voulais pas parler des CDI, mais revenir sur les TPE et le travail en autonomie. Nous sommes arrivés à la conclusion, après quelques débats, que l'autonomie ne devait pas s'acquérir seulement en première ou à la fin de la terminale, pour arriver à l'université. C'est un élément très utile également au lycée et les TPE, qui nous ont beaucoup marqué et pour la plupart en bien, pourraient peut-être être généralisés en classe de seconde avec un travail en autonomie et en groupe sur l'année. Cela permettrait une entrée en matière car nous savons bien que la classe de terminale est déjà très chargée ; c'est quelque peu pour cette raison que les TPE ont été supprimés en terminale, mais disposer de cette autonomie, dès lors que l'on entre au lycée, est de toute manière nécessaire.

Nous avons aussi parlé des cours de méthodologie pour apprendre à prendre des notes ; cela paraît évident, sauf que nous nous sommes rendu compte, en parlant entre nous, que nous n'avions pas du tout la même approche sur ce sujet.

Ces éléments se rejoignent sur un autre thème : le lien avec l'université. Développer les travaux de type TPE ; travailler en autonomie et en groupes dès la seconde, avec peut-être une valorisation de ce travail, un rendu de devoirs et un oral pour le présenter : cela permettrait également une première approche par rapport à l'examen final du bac, pour se préparer tout au long du lycée et ne pas découvrir tout cela en première ou en terminale.

Je conclus sur les TPE : une des causes de leur échec est que les professeurs se sont trouvés plutôt désarmés face à ce programme. Même si cela les intéressait beaucoup, ils n'avaient pas forcément les clés pour aider les élèves dans ce travail en autonomie, pour les guider, sans pour autant être derrière eux et les orienter trop. Ce sont des choses qui ne sont pas innées pour les enseignants et nous pouvons bien le comprendre. Nous avons tous une expérience différente par rapport aux TPE, mais si nous généralisons les travaux en autonomie, une formation adéquate des professeurs serait nécessaire.

Mlle A. PEDERSEN.- En même temps, trop d'autonomie tue l'autonomie. Une idée serait de favoriser le travail en groupe, peu répandu dans le système français, compte tenu du fait que, dans la vie active, il est essentiel de pouvoir collaborer avec les autres employés pour que le travail soit efficace dans tous les domaines scientifiques. Il est rare que tout le travail se fasse individuellement.

Le monde du travail impose à tout employé de savoir travailler en communauté. Cela s'apprend et s'acquiert dès le collège et le lycée. Une proposition serait de favoriser le travail en groupes, non seulement au moyen des TPE mais, en particulier, avec des exercices résolus en cours avec une division de la classe. Favoriser le travail collectif et l'entraide, serait bénéfique non seulement dans la perspective de l'université, mais aussi de l'intégration ultérieure au marché de l'emploi.

Un détail également pour la relation entre les différentes disciplines : il serait intéressant au niveau linguistique, d'associer l'apprentissage des langues avec celui des matières techniques, à savoir par exemple : en langue vivante 1, apprendre l'anglais ou l'espagnol courant en particulier en même temps que le vocabulaire technique, scientifique, littéraire et les sciences économiques dans ces mêmes langues.

Prenons l'exemple d'un BTS économique international et commercial. Il est essentiel de connaître un certain vocabulaire en anglais. Il serait donc intéressant, compte tenu de la mondialisation, qu'il y ait un apprentissage du vocabulaire en anglais pour tout ce qui relève des sciences économiques et sociales.

M. J. SAINT-JALM.- Nous passons au temps de l'autonomie. En regardant ce qui se passe dans d'autres pays européens, en France on ne valorise que le travail personnel et il existe très peu, à part dans les TPE, de valorisation de tous les travaux réalisés en groupe. Nous voudrions qu'il y ait une véritable envie d'encourager cet aspect. Cela demande aussi de revoir l'organisation des cours, selon des modalités nouvelles. Arrêter d'être assez individualiste comme nous le sommes en France nous semble une idée intéressante.

La valorisation de l'engagement est un point dont nous avons parlé le 14 mai au ministre et qui nous tient à cœur. Nous aurons ensuite le témoignage de deux personnes qui ont pu voir certaines choses. Nous voudrions absolument que tout ce qui est « engagement » (mais pas seulement celui des élus : l'engagement également sous la forme de journaux lycéens ; toute initiative prise par des organisateurs pour favoriser la vie au lycée) soit valorisé par un « curriculum de l'engagement » qui ait un réel poids pour l'avenir : lors du dépôt d'un dossier d'inscription dans une école et même dans la vie active lors de demandes d'emplois. Nous aurons deux témoignages. Nous nous sommes aperçu que nous avons beaucoup d'options prises en compte pour le bac. On suit une option de deux heures par semaine alors que, s'agissant de l'engagement dans la vie lycéenne, nous y passons bien plus de deux heures. Ce sont des éléments qui, parfois, nous dévalorisent pour la suite. Sur ce point, nous aurons par ailleurs, quand M. le ministre sera revenu, une proposition du CNVL que formulera Etienne.

M. NEMBRINI.- Il faut rester pour l'écouter.

M. E. DAMPRUNT.- Nous avons besoin de la présence du ministre et c'est une surprise.

Mlle F. MANGIN.- Pour sauter de nombreux points, nous parlerons de la valorisation de l'engagement non pas comme d'une note, car dans nos débats,

nous nous sommes bien vite rendu compte du danger de valoriser un engagement, que ce soit dans les démocraties lycéennes ou dans la vie de l'établissement, mais comme d'une option. Il faut se prémunir contre la tentation d'une certaine hypocrisie dans l'engagement de certains car à ce moment-là, nous ne parviendrions pas à faire véritablement fonctionner nos instances que nous avons déjà du mal à faire vivre. Donc une valorisation plus générale pour tout le monde, et peut-être comme ce qui se passe en Finlande (pour reprendre toujours cet exemple) où il existe une sorte de passeport des compétences acquises, non pas dans l'enseignement formel, mais dans ce que l'on apprend de manière informelle, que ce soit à l'école, dans un journal lycéen, dans des activités associatives et aussi dans sa vie personnelle, un passeport qui note toutes ces compétences et qu'il serait possible de faire valoir en demandant un stage, en recherchant un emploi ou même lors d'un entretien pour intégrer une école. C'est quelque chose qui fonctionne depuis plusieurs années en Finlande, qui commence à se faire à certains endroits en France et que nous pourrions peut-être généraliser.

M. T. DRUET.- Timothée Druet de l'académie de Besançon. Je suis au CVL depuis pas mal de temps et, lors des Conseils de la jeunesse (CDJ) (cela date d'un moment), nous avons fait des « passeports du bénévole ».

Ces passeports étaient un peu ce qu'expliquait Floréale pour le système finlandais. Il concernait des élèves qui s'étaient engagés soit dans le cadre associatif, soit dans la vie en tant qu'élus. Tout était indiqué : les personnes responsables et le Président de l'association, proviseur, recteur d'académie et éventuellement ministre. Un entretien avec ces personnes avait lieu en fin de mandat et elles signaient le passeport mentionnant toutes les compétences acquises pendant notre mandat. Ensuite, ce document pouvait éventuellement être joint à un CV ou un dossier scolaire pour la suite des études.

Ce projet avait été relancé en 2003 et n'a pas véritablement porté ses fruits. Nous l'avons généralisé à tous les CVL de l'académie. Les remontées dont nous avons eu connaissance ont fait apparaître des réticences de la part des élus car, concernant l'engagement lycéen, ils craignaient que la valorisation n'encourage une attitude d'hypocrisie.

Mais en y réfléchissant, je trouve, comme le système finlandais, qu'il peut être important d'avoir une trace écrite ou tout au moins une valorisation de nos engagements car, comme l'ont signalé les élus, cela nous prend du temps, voire des semaines. Parfois, nous passons deux ou trois heures le soir à essayer de parler avec les élèves, ou tout simplement à réfléchir sur un projet.

La notation n'est pas la meilleure solution mais, tout au moins, une valorisation serait envisageable.

M. J. SAINT-JALM.- Ensuite, nous voulions parler du statut du lycéen. Nous parlerons aussi du statut de l'élus et des instances lycéennes.

En ce moment, en France, la carte du lycéen qui dépend complètement des académies et des régions devient toute une affaire. Finalement c'est une carte qui, pour beaucoup est un morceau de papier avec rien derrière. Nous voudrions réfléchir tout d'abord au statut de l'élève et à tout le sens qu'il est possible de

donner à cette carte au niveau national. Cela ne se joue pas au niveau des régions qui ont une politique plus ou moins favorable à l'éducation.

Nous voudrions quelque chose d'équitable entre les académies, notamment pour l'accès à la culture et au sport. M. Darcos disait qu'il voulait alléger le temps scolaire pour faire plus d'activités culturelles et sportives. Il faut voir que tout cela a un coût et, suivant les académies, le coût est complètement différent et la carte du lycéen pourrait, si elle avait un réel sens, nous aider à nous tourner vers la culture et le sport.

Nous voulions insister sur une redéfinition complète du statut du lycéen et que cette carte ait sa valeur.

M. M. BENABDALLAH.- Concernant les instances lycéennes, il est vrai qu'au début de notre mandat nous crédibiliser a été l'un de nos objectifs. Je pense que cela fera également partie du bilan. Nous avons fait avancer la reconnaissance de nos travaux et participé à la Commission Pochard. Nous avons été consultés sur l'orientation et nous avons rencontré des délégués interministériels. Sur ce sujet, nous sommes en pleine avancée et je pense, concernant l'avenir, qu'il faudra conserver cette dynamique et continuer à affirmer notre poids et la capacité des lycéens à analyser les choses et à donner des idées pour les réformes.

M. J. SAINT-JALM.- S'agissant des instances de la vie lycéenne, nous avons noté qu'il existe un bilan. Il faut qu'il soit, conformément à notre demande, un réel bilan d'activité des CVL dans chaque établissement, afin que tout puisse remonter au niveau des CAVL et du CNVL et que l'on sache ce qui se passe dans les lycées. Finalement, nous le savons à travers les élus présents. Nous passons à côté de quantités de points alors que parfois nous nous rendons compte que nombre d'entre eux sont très intéressants. Il serait intéressant de disposer d'un bilan que le proviseur aurait obligation de dresser avec les élus, d'abord pour motiver certains, pour nous permettre ensuite d'avoir des retours et qu'il y ait un cahier des charges et des actions réalisées.

Ensuite, nous avons parlé des instances de la vie lycéenne qui interviennent au lycée pour tout ce qui est vie de l'établissement ou vie scolaire.

A côté de cela, nous voyons que la réflexion sur la pédagogie de l'établissement est un domaine réservé aux adultes et surtout aux professeurs. Nous voudrions savoir s'il n'est pas possible de casser cette séparation entre les deux, d'associer les professeurs à tout ce qui est organisation de la vie de l'établissement. Quand les CVL fonctionnent bien, nous voyons que de nombreux professeurs viennent.

Pour que les professeurs viennent, s'occupent de la vie de l'établissement et pour associer les élèves à tout ce qui est réflexion sur la pédagogie, il faut que l'on casse ce mur entre les conseils qui ont des vocations complètement différentes et qui ne se côtoient jamais.

Mlle A. PEDERSEN.- De façon succincte une proposition pour garantir déjà le bon fonctionnement des CVL : imposer si possible trois réunions régulières au cours de l'année sous le contrôle d'un responsable du rectorat ou du DAVL de chaque académie, de façon à motiver les chefs d'établissement : organiser les

réunions régulièrement car, bien souvent, c'est justement faute d'attention ou par manque d'intérêt des chefs d'établissement que les CVL fonctionnent mal. Donc imposer ces trois réunions à échéances régulières pour que les élections ne les prennent pas au dépourvu et que les élèves élus aient réellement une fonction et une utilité.

M. G. MALANGE.- Je voulais proposer, concernant le fonctionnement des instances, tant CVL que CAVL ou CNVL, un procédé que nous pourrions adapter aux trois niveaux. Je l'ai fait dans mon lycée la deuxième année de ma mandature au CVL, et je me suis aperçu que cela fonctionnait beaucoup mieux pour mener à terme les projets.

C'est une spécialisation des élus au Conseil de la vie lycéenne où siègent dix élus. Finalement, cela clarifierait de nombreux éléments ; les autres élèves sauraient qui s'occupe de tel ou tel thème, vers qui s'adresser s'agissant d'un problème de prévention de sécurité routière, de santé ou de développement durable. C'est ce que j'ai fait dans mon lycée cette année. Sur les dix élus, par exemple, deux seront chargés de la promotion de la sécurité routière, deux autres du développement durable. Je me suis aperçu que c'était beaucoup plus clair. Cette deuxième année, de plus en plus de lycéens sont venus nous voir et se sont adressés à chacun d'entre nous sur un thème précis. C'est même beaucoup plus clair pour mener les projets et les présenter. Je trouve que cela simplifierait les choses.

Par ailleurs, j'ai conçu le site Internet du lycée de telle sorte que l'organigramme fait bien apparaître avec les photos de chacun que tel élève est en charge de ce projet, tel autre de celui-là. Même ensuite, au niveau de notre marge de manœuvre, c'est plus clair et plus efficace.

Mlle S. CHARLOU.- C'était pour parler de l'internat dans le cadre de l'autonomie. Nous nous sommes rendu compte que l'internat était un grand pas, une première étape vers l'autonomie. Nous voudrions multiplier les internats (il est vrai que dans de nombreux lycées, il n'en existe pas et cela peut être gênant pour les élèves) et mieux les doter en termes de salles et d'outils de travail : qu'il y ait notamment des salles informatiques à la disposition des élèves.

S'agissant des heures de vie de classe, il faudrait les systématiser, les rendre obligatoires car, dans un nombre considérable de classes, elles ne sont pas effectives.

M. T. DRUET.- Je voulais rebondir sur ce que disait Gaëtan et l'élève avant lui. Pourquoi ne pas favoriser également les échanges inter CVL ? Dans notre académie, cela s'est fait début janvier : le conseiller principal d'éducation « vie scolaire » (CPE) est allé dans un établissement de la circonscription dans laquelle il y avait des élus CAVL. Il a rencontré ces élèves, ils ont échangé sur les projets en cours, ce qui nous a permis à nous, en tant qu'élus CAVL, de faire un bilan de ce qui s'est fait sur l'académie pendant notre mandature. En guise de test (j'ai trois établissements dans ma commune), j'ai fait un inter CVL communal au titre de cette année. Cela fonctionne assez bien. Au niveau de la communication et de l'information, nous avons réussi à faire des journaux lycéens. Compte tenu du fait que je suis élu du CNVL et du CAVL, cela m'a permis d'échanger directement avec eux, d'avoir leur point de vue et qu'ils aient, en retour, des informations

claires. Pour valoriser tout ce qui est instances, je pense qu'il faut favoriser l'échange inter CVL, notamment au niveau des académies. Je pense que ce peut être intéressant.

M. E. DAMPRUNT.- Dans certaines académies, notamment celle dans laquelle je suis, Orléans-Tours, les rencontres inter CVL se font déjà depuis plusieurs années. Cela fait trois ans qu'elles ont lieu. Il est vrai qu'au niveau du conseil académique, cela nous aide considérablement de connaître les avancées dans chaque lycée, comment se déroulent les CVL, leur fonctionnement, les problèmes qu'ils peuvent rencontrer. Cela nous permet ensuite, à plus « haute échelle », de tenter d'agir sur certains dysfonctionnements. Il faut voir également que l'année dernière et cette année, notre académie a participé à deux rencontres inter CAVL. Il est très important de pouvoir effectuer des rencontres de ce type dont l'intérêt est de permettre d'échanger sur deux académies complètement différentes. Entre l'académie de Versailles et celle de Clermont, d'après moi, ce ne sera pas le même mode de fonctionnement. Cela paraît évident, mais il est possible de trouver un terrain d'entente et d'apprendre chaque mode de fonctionnement. L'académie de Versailles aurait sûrement beaucoup à apprendre sur le fonctionnement de l'académie de Clermont, et inversement. Il serait intéressant aussi, par rapport à cette valorisation, de mettre réellement en place des échanges, que ce ne soit pas seulement entre personnes responsables dans l'académie, au CNVL ou à n'importe quel autre titre, mais véritablement entre les groupes de travail.

M. T. THELLEIRE.- Merci Etienne. Amélie, une dernière intervention, puis nous passerons à la diapositive.

Mlle A. PEDERSEN.- Une intervention pour rebondir sur un terme qu'employait Gaëtan, à savoir le « *développement durable* ». Le temps passant, je trouve aberrant qu'avec les problèmes que les scientifiques envisagent pour le futur, en termes de réchauffement climatique, de constater que dans la plupart des programmes le développement durable ainsi que la protection de l'environnement sont assez absents. J'ai par exemple vérifié les manuels d'enseignement scientifique pour les sections « L » et « ES » et je constate que cela fait partie d'un chapitre. Néanmoins, quand je regarde celui de la section « S » qui est pourtant la filière qui met le plus l'accent sur tout ce qui est scientifique et où la question du réchauffement climatique serait la bienvenue, il y a très peu - je dirais même pas du tout - de chapitres réellement consacrés au sujet.

Nous voyons de plus en plus d'emplois créés en rapport avec le développement durable et les problèmes liés au réchauffement climatique. Je ne comprends donc pas que cela ne constitue pas un chapitre important du programme, non seulement des élèves de la section « S », mais des classes de lycée en général. Ce serait vraiment un thème à suggérer, à développer. Les programmes seraient ainsi transformés et les personnes informées réellement des problèmes liés au réchauffement climatique.

M. G. MALANGE.- Puis-je compléter ce qu'a dit Amélie ? La question de l'environnement avait été abordée au premier CNVL, les 5 et 6 février 2007. En principe, ce sont des projets à long terme. Dans mon lycée, c'est vraiment très long. Ne pourrait-on pas, afin de le faire figurer dans le règlement intérieur du

lycée, prévoir que chaque CAVL aurait obligation de faire chaque année un projet en faveur de l'environnement ?

M. M. BENABDALLAH.- Le dernier point est : « *Réussir le lycée, le temps de l'évaluation* ».

Toutes ces études aboutissent forcément à un diplôme. Depuis un moment, nous parlons des cours mais pas encore de l'aboutissement de tout cela. S'agissant du baccalauréat, nous souhaitons répartir les épreuves en cours d'année. Utiliser le contrôle en cours de formation, tout en s'assurant que le diplôme reste national et égal.

Les objectifs sont simples. Tout d'abord permettre une évaluation des connaissances beaucoup plus large. Si cela avait lieu en cours d'année, cela se ferait en trois fois, donc il serait possible de faire des devoirs qui reprendraient beaucoup plus de connaissances. Le deuxième objectif est tout simplement d'alléger le poids des épreuves de fin d'année. Même si l'on utilise le contrôle en cours de formation, nous tenons tout de même à nos épreuves finales en fin d'année qui sont nationales. Voilà pour le bac.

Toujours dans l'évaluation, il est écrit entre parenthèses « *devoirs communs* ». Nous pensons que dans la répartition du temps il serait possible de mettre en place une demi-journée afin de faciliter l'évaluation par les professeurs, plutôt que de faire cela pendant les cours de façon moins aisée. Voilà pour l'évaluation.

M. T. THELLEIRE.- Adnane, tu voulais ajouter quelque chose ?

M. A. LAAMACH.- Je voulais revenir sur ce qui a été dit concernant le développement durable. Je vais un peu nuancer. Je ne pense pas qu'il faille faire une matière « développement durable » car il s'agit d'actes au quotidien et non pas d'un chapitre dans une année.

M. T. THELLEIRE.- Grégoire ?

M. G. TRUTTMANN.- Je voulais revenir sur les propos de Mohamed concernant la réforme de l'évaluation du bac. Des projets ont été élaborés dans les années passées sur le contrôle continu, mais ce n'est pas ce dont nous parlons. Il s'agirait vraiment d'un système de partiels, comme à l'université ...

M. GUITTET.- ...Excuse-moi mais « *partiels* » et « *contrôle en cours de formation* » n'est pas tout à fait pareil.

M. G. TRUTTMANN.- Quelle différence faites-vous ?

M. GUITTET.- C'est toute une organisation particulière d'examens...

M. G. TRUTTMANN.- Oui, ce serait un examen. Nous nous sommes rendus compte qu'il n'était pas possible de le faire au niveau national mais, au niveau académique, c'est réalisable. Chaque académie organiserait à chaque fin de semestre son contrôle en cours de formation. Après, cela nécessiterait plusieurs aménagements, mais ce serait uniquement à partir du principe selon lequel

l'examen final du bac aurait un poids moins important. Ensuite, les épreuves resteraient les mêmes, car il n'y aurait pas véritablement de changement de programme. On évaluerait toujours sur les deux années de cours qui ont précédé le bac, mais l'épreuve finale du bac aurait un poids moindre par rapport à maintenant. Nous avons parlé de 50 % de la note qui compteraient pour l'examen final, l'autre partie étant répartie sur les deux ou trois partiels précédant le bac.

M. T. THELLEIRE.- Merci Gaëtan.

M. G. MALANGE.- J'ai parlé du temps de l'évaluation dans l'année scolaire dans mon CAVL la semaine dernière car, à la demande du ministre, nous avons été consultés sur ce point. Au sujet des bacs blancs qui sont organisés en fin de deuxième trimestre, dans mon CAVL nous avons proposé à partir du deuxième trimestre d'avoir un bac blanc toutes les deux semaines, le mercredi après-midi, concernant uniquement une matière, et cela tournerait. Ainsi nous saurions déjà tout ce qui concerne l'histoire géographie, la philosophie, des matières assez lourdes, littéraires et l'économie en section « S » et en section « L ». Pourquoi pas ? Il est vrai que, dans mon établissement, nous avons eu un bac blanc mais ce n'est pas suffisant. Nous l'avons eu il y a deux mois. Pourquoi ne pas se préparer avant ? C'est une proposition.

Au niveau du contrôle continu, le bac, certes, reste un examen, mais pourquoi pour des élèves sérieux et assidus tout au long de l'année, ne pas comptabiliser un tiers de la note finale au bac par le contrôle continu, car l'on ne sait jamais ce qui peut se passer un jour d'examen. Nous pouvons tomber sur un « mauvais » sujet ou être dans de mauvaises conditions et cela peut conduire parfois à un échec ou à une note pour laquelle on espérait mieux. Pourquoi ne pas récompenser les élèves sérieux et assidus tout au long de l'année par une prise en compte d'une mise en place du contrôle continu pendant l'année de terminale ?

M. T. THELLEIRE.- Merci Gaëtan. Floréale ?

Mlle D. MANGIN.- Pour compléter sur le changement de l'évaluation et le bac en particulier, il est important de rappeler que nous sommes attachés au bac national anonyme et à une égalité entre tous les élèves.

Nous avons également constaté que le bachotage n'était pas sain et ne permettait pas de nous préparer à quoi que ce soit. Ce que nous apprenons dans les deux semaines précédant le bac s'oublie à peu près dans les deux semaines qui suivent, et cela ne nous servira pas à grand-chose dans le reste de notre scolarité. Changer ce mode d'évaluation du bac serait aussi une revalorisation de l'examen car on parle aussi beaucoup de : « à quoi sert le bac ? » « à qui le donne-t-on ? » etc. Revaloriser le bac pour qu'il soit utile aux élèves, car valider pendant ces deux ans de première et de terminale un certain nombre de connaissances permettrait de les fixer mieux qu'en ayant un seul examen où il faut tout ingurgiter juste avant et que l'on oublie juste après.

Un tiers de la note nous paraît cohérent pour éviter le sentiment que l'on a trop souvent de jouer sa vie sur une semaine à la fin du mois de juin en terminale.

Eviter le bachotage et revaloriser le bac tout en gardant un bac national : nous y sommes vraiment attachés. On se souvient des quelques mobilisations de 2005 par rapport au contrôle continu. C'est une réforme qui nous paraît essentielle, mais il faut bien évidemment prendre toutes les précautions.

M. J. SAINT-JALM.- Nous en sommes à « *l'orientation* ». Vous demandiez précédemment à parler d'orientation pour essayer de continuer à favoriser l'orientation active. Il est évident que c'est plus ou moins mitigé. Sur le principe, nous sommes tous d'accord pour le renforcer. Après, dans les applications, il faut mener un travail de consolidation pour que ce soit un outil qui fonctionne réellement.

Ensuite, Monsieur le recteur, nous vous invitons véritablement à reprendre tout ce que nous avons pu dire depuis dix-huit mois sur l'orientation. En principe, le délégué national à la vie lycéenne a un dossier avec les propositions que nous avons faites, notamment sur les deux points les plus importants. Nous avons émis depuis longtemps le souhait d'avoir un service public de l'orientation et, surtout un meilleur suivi des élèves. Nous avons détaillé ce que nous entendons par « *suivi des élèves* » et nous avons également parlé des salons relatifs à l'éducation etc. Nous vous invitons à reprendre les travaux. Nous n'allons pas redéfinir ce que nous avons déjà dit.

Mlle S. CHARLOU.- S'agissant de l'orientation qui d'ailleurs, ne concerne pas que les universités mais tout l'enseignement supérieur, nous nous rendons compte que les lycéens ne le connaissent pas. Ils se retrouvent souvent un peu désorientés après le bac, quand ils accèdent à de nouvelles études. Nous avons donc pensé multiplier les visites d'universités ou de grandes écoles, d'établissements qui délivrent le BTS ainsi que d'IUT et faire aussi venir le supérieur au lycée, soit par des conférences, soit en sollicitant des étudiants qui viendraient expliquer ce qu'ils font.

M. de GAUDEMAR.- Avez-vous terminé sur l'orientation, sinon allez-y ? Je voulais vous poser une question. Sans revenir sur vos travaux antérieurs que je lirai avec beaucoup d'intérêt, l'orientation active, telle que définie aujourd'hui, a surtout pour vocation de vous aider à préparer la suite, l'entrée à l'université. C'est ainsi que nous l'avons principalement mise en place, en nouant des liens entre les lycées et les universités.

Pour revenir un peu sur la question posée précédemment, je souhaitais entendre, parce que vous ne l'avez pas abordée vraiment aujourd'hui, la façon dont l'orientation se passe à l'intérieur du lycée, en particulier les frontières entre filières, par exemple : la façon dont s'opère le choix en seconde pour ces différentes filières, la façon dont vous choisissez vos options en seconde. Peut-être cela fait-il partie de ce dont vous avez parlé et, dans ce cas, ma question est non avenue, mais c'est tellement lié à ce que vous avez dit par ailleurs que je me permets de poser cette question.

Mlle H. KHOLI.- Pour ma part, dans l'établissement, chaque fois que nous avons des présentations à faire aux élèves de seconde, première ou terminale, en général nous organisons une conférence le soir. Nous faisons intervenir quelqu'un d'extérieur au lycée. Ce qui pourrait être fait serait, par exemple, concernant les élèves de seconde, des conférences qui, un jour, présenteraient

les filières STG, STI ou les filières globalement, car il existe des nuances dans chaque filière elle-même.

Je suis une élève de terminale S et j'ai suivi cette voie car, depuis toujours, on me dit : « *la terminale S, c'est ce qu'il faut faire* ». Je me suis rendu compte qu'il existait un nombre considérable de filières que je ne connaissais pas et ne connais toujours pas et que j'aurais sûrement préféré suivre ; il est vrai que l'information à ce niveau n'est pas bien faite.

Faire des conférences : compte tenu du fait qu'elles ne sont pas obligatoires, les personnes qui se sentent concernées sont susceptibles de venir ; ce ne sera pas vécu comme quelque chose de lourd, d'imposé en surplus mais plutôt comme une aide. Ce pourrait être intéressant.

M. A. MAUDUIT.- Concernant ce que tu disais à propos de la filière S, il existe d'après moi une surestimation de cette filière que tout le monde connaît. Les parents qui ont un regard extérieur et ne sont pas forcément très informés à ce niveau, se disent : « *La filière S ouvre toutes les portes ou une grande partie à mon enfant. C'est ce qu'il doit faire* ». On force des enfants qui auraient probablement préféré aller en STG, STI ou dans d'autres filières non négligeables. On a préféré les envoyer en S pour qu'en première S ils se réorientent. Je trouve dommage qu'ils ne soient pas suffisamment informés. De ce fait, des filières sont « en train de mourir ». Je prends le cas de la filière L avec les options histoire des arts ou audiovisuel. Ce sont des filières auxquelles on ne porte vraiment de l'intérêt qu'en les connaissant. On entend dire : « *Cela existe ? Je ne le savais pas* ». Des personnes en S ne se sentent pas à leur place et c'est vraiment dommage. Des filières « meurent » alors que des personnes seraient intéressées.

M. E. DAMPRUNT.- Il faudrait revenir sur le rôle des conseillers d'orientation et psychologues (COP). C'est très important car réellement aujourd'hui ils sont (pardon de l'expression) « à l'ouest ». Il faut être réaliste. Un élève qui va dans le bureau d'un COP, je suis désolé, n'en ressort pas avec une idée prédéfinie ou même une avancée quant à ce qu'il souhaiterait faire. Il faudrait non seulement avoir des réunions avec plus de « compétences » (sans vouloir être désobligeant envers les COP) mais que l'information délivrée soit plus spécialisée par rapport aux matières ; des réunions non pas seulement avec les élèves mais aussi avec la famille. Aujourd'hui, dans un lycée, le COP rencontre l'élève, mais très rarement la famille. Dans le choix de l'élève, si les parents disent : « *Non, on préfère que tu fasses cela* », l'entretien avec le COP aura été inutile. Tant que les parents ne l'auront pas consulté concernant la filière, pour eux, cela restera un élément inconnu ou différent de ce qu'ils ont fait. Nous retrouvons régulièrement le type de parents qui refont avec leur enfant ce qu'ils auraient aimé faire eux-mêmes : réaliser leur rêve par l'entremise de leurs enfants. C'est clair.

Tant que les COP ne rencontreront pas les parents avec les élèves, puisqu'il faut voir également qu'un élève ne dira pas forcément la même chose au COP qu'à ses parents, l'entretien ne sera pas pleinement profitable ... L'élève pourra parler avec le COP de ses projets personnels, tandis qu'avec ses parents, il cherchera à leur faire plaisir, compte tenu de leurs attentes. C'est une évidence : donc il n'aura pas forcément le même discours devant le COP que devant ses parents.

M. M. BENABDALLAH.- Sur l'orientation interne au lycée, vous avez particulièrement ciblé votre question sur le passage de l'orientation entre la seconde et le post bac. Je vais rapidement le développer en quatre points. Cela se passe tout d'abord avec les parents, ensuite avec le lycée, ensuite avec les COP et enfin avec des intervenants externes.

Les parents : le problème c'est qu'ils ont la mainmise sur leur enfant, surtout quand l'enfant a quinze ans et pas forcément encore son libre arbitre. Le problème c'est que les parents sont plein de clichés : « *La S c'est super, le bac pro, c'est pour les nuls* ». Ce sont des points dont nous avons déjà parlé précédemment. Les parents influencent considérablement l'élève : « *Mon papa a dit cela. J'y vais* ».

Deuxième point : la classe de seconde. Chaque lycée propose ses propres options. En général, quand on prend une option, le lycée fait tout pour que vous la gardiez de la seconde au bac. De ce fait, le lycée procède à des visites internes ou à des explications de filières, mais en privilégiant ses propres filières.

Des œillères sont mises à l'élève en disant : « *Voilà ce qui passe dans ton lycée* » mais à aucun moment, les autres lycées ne viennent montrer ce qui se passe chez eux. Chaque lycée fait sa propre publicité dans son coin, à ses propres élèves. On prend alors une seconde avec deux options et, finalement, on finit en BTS dans le même lycée.

M. de GAUDEMAR.- Comment éviter cela ?

M. M. BENABDALLAH.- Le quatrième point concernait les interventions extérieures. Pour l'orientation, en fin de terminale, le lycée aime bien que ses élèves aillent dans des écoles prestigieuses. De nombreuses écoles sont autorisées à intervenir au sein du lycée. En revanche, à aucun moment les autres lycées n'interviennent au sujet des classes de première et de terminale qu'ils proposent aux secondes. Vous posez la question ; en prenant du recul, j'ai l'impression que les options prises en seconde ont une très grande importance dans l'orientation alors qu'elles ne déterminent pas le bac que l'on passe.

Je reviens sur le deuxième point : l'orientation au lycée. Cela passe par la concertation avec les équipes pédagogiques. Nous avons proposé qu'il y ait un conseil de classe, non pas pour évaluer les notes et le niveau de l'élève, mais pour qu'il se penche uniquement sur l'orientation, avec l'aide d'un COP et l'élève.

Cela passe aussi par le professeur principal qui accompagne l'élève tout au long de son année et qui pourrait disposer d'un dossier dont nous avons suggéré la mise en place lors du précédent CNVL. Ce dossier reprendrait toutes les actions contribuant à l'orientation de l'élève, de la sixième, voire du primaire, jusqu'à son arrivée en seconde.

Troisième point : la formation des COP. Nous avons constaté lors de nos deux premiers CNVL que leur formation n'était pas du tout adaptée aux attentes des élèves. Certes, déjà elles ne sont pas forcément réactualisées. Ce n'était pas nécessairement ce que nous attendons. Quand nous avons besoin d'une information sur une filière, nous avons Internet. Internet ne nous donne pas les informations ciblées et les COP sont, en principe, là pour cela. La présence des

COP, lors des conseils de classe, n'est pas systématique ; je l'ai très rarement vue. Là aussi un problème se pose.

Quatrième point (mais vous m'aviez devancé) : les interventions extérieures qui pourraient permettre aux autres lycées de présenter les premières et terminales dont ils disposent, car il n'existe aucune interaction. En parlant d'orientation, on a un gros cliché sur : orientation fin de troisième et orientation fin de terminale. Le reste est beaucoup trop oublié.

M. J. SAINT-JALM.- Merci Mohamed. Arthur, une courte intervention ?

M. A. MAUDUIT.- Je pense qu'il serait intéressant en début de seconde d'informer l'élève sur son choix de filière dans la perspective du post bac : les portes qui s'ouvrent et celles qui se ferment. Il est important de le signaler, car on ne le sait pas forcément.

Mme MATHIEU.- N'avez-vous pas fait une proposition dans votre liste, de conférences ou de visites d'anciens élèves ? C'est très utile.

M. T. THELLEIRE.- Compte tenu du fait que tout cela a été travaillé, nous n'avons pas souhaité reprendre tout en détail. De toute manière, comme cela a été dit, les comptes rendus, les dossiers relatifs à toutes les propositions formulées existent. Après nous comptons aussi sur vous pour vous y plonger et vous en servir.

M. J. SAINT-JALM.- Je voulais revenir sur ce qu'a dit Mohamed très justement au sujet des professeurs principaux et des professeurs en général. Nous parlons d'orientation des élèves et d'y associer les parents. Il faut voir aussi le rôle des professeurs vis-à-vis des parents comme des élèves. Sur notre orientation, ils ont un poids extrêmement lourd. Qu'on le veuille ou non, l'avis du professeur et les conseils qu'il peut donner sont des éléments que nous prenons parfois beaucoup plus en compte que l'avis de nos parents ou du conseiller d'orientation. Avec tous les préjugés sur les conseillers, nous préférons écouter le professeur. Nous voyons, comme le disait Mohamed, pourquoi l'on reste dans un lycée : parce que les professeurs -l'orientation est un sujet tellement large- ne connaissent que les options et les filières qui se font dans leur établissement et ne peuvent présenter et donner les informations très précises aux élèves que sur ce qui se passe dans leur établissement. Quand on leur demande une autre présentation, ils répondent qu'ils ne disposent pas des informations. Très souvent, ils nous proposent d'aller les chercher, mais il y a vraiment un travail qui passe par le fait de préparer les professeurs à pouvoir répondre à toutes les questions d'orientation et vraiment leur donner des cours d'orientation, puisque ce sont nos interlocuteurs privilégiés pour l'orientation, au même titre que les parents et les COP.

M. G. MALANGE.- Nous parlions des professeurs principaux. Nous avons évoqué, lors du dernier CNVL la possibilité d'avoir le même professeur principal de la seconde à la terminale. Il nous connaîtrait beaucoup mieux et nous aussi ; cela permettrait de clarifier notre projet et de le rendre de plus en plus précis au fil des années avec lui. Il compte beaucoup également.

M. M. BENABDALLAH.- Je propose de passer à la suite.

M. GUITTET.- Vous êtes-vous posé la question des filières en soi ?

M. J. SAINT-JALM.- Oui, nous nous la sommes posée pour savoir si nous voudrions quelque chose de plus modulable. C'est un point dont nous avons débattu. Nous n'étions pas tous d'accord. Arrêtez-moi si je me trompe, mais il en est ressorti que nous voulions, non pas faire un socle commun pour toutes les matières, mais garder les grandes filières L, ES et S et les autres et, autour de ces filières, définir en revanche un élément plus commun et plus modulable. Nous souhaitons un plus grand choix avec des modules de six mois, quatre mois, etc, et revenir à quelque chose de beaucoup plus personnel. A la fin, on aurait beaucoup plus de choix, à la différence du bac S actuellement où l'on n'a que quelques options ; c'est finalement un peu le même pour tout le monde, à quelques exceptions près.

M. de GAUDEMAR.- Sur ce point, quand vous évoquez les filières, vous dites « L, ES, S et les autres filières ». Je voudrais comprendre ce que cela veut dire. Dans votre esprit, impliquez-vous dans une même réflexion les filières STG, STI, STS ou bien, pour vous, y a-t-il une séparation entre les deux ? C'est une des questions sur l'orientation par rapport à ce que disait Hélène précédemment, sur le fait qu'elle avait découvert en terminale...

Est-ce vous qui avez dit cela ? Mon interlocuteur s'en va ?

M. G. TRUTTMANN.- Je peux répondre à sa place. Sur le principe, cette réflexion portait plus sur les filières générales. Beaucoup moins d'élus viennent des filières spécialisées. De ce fait, nous avons plus réfléchi sur les filières générales ...

M. de GAUDEMAR.- Etes-vous tous en filière générale ?

(Réponse négative de l'assemblée).

Mlle H. KHOLI.- Les filières technologiques et professionnelles sont déjà plus pointues que les filières S et ES.

M. de GAUDEMAR.- Je pensais aux filières technologiques.

(Approbation de l'assemblée).

Mlle S. ANTONIONI.- Oui, il y en a.

M. M. BENABDALLAH.- J'ai suivi une formation dans une filière totalement technologique, mais par rapport à cela, l'enseignement est correct.

Mlle H. KHOLI.- C'est déjà plus pointu que les filières générales.

M. E. DAMPRUNT.- Je parlerai d'une expérience personnelle. J'ai commencé dans la filière sciences et techniques industrielles (STI) et j'ai terminé en série littéraire (L). C'est un peu un fossé mais, réellement, dans mon lycée, nous avons la chance d'avoir tout un pôle technique. Il est vrai que même au sein du lycée, les STI sont à part. Nous avons les filières littéraire et économie et

sciences sociales (L et ESS) d'un côté et les STI d'un autre. Même nous, entre élèves, nous avons du mal à nous rassembler. Là aussi un problème se pose. Certes, ils ont des cours dans les mêmes locaux que nous, mais pas aux mêmes endroits. Nous allons faire nos cours de français ou d'histoire géographie ou de langue dans un endroit, et eux vont les faire dans un autre. Jamais nous ne serons amenés à nous rencontrer et, si nous n'avons pas de représentant STI par exemple, ou sciences et technologies de la gestion (STG), nous serons moins amenés à traiter des sujets les concernant car nous ignorons le contenu de ces filières.

Mlle S. ANTONIONI.- Un élément assez intéressant apparaît dans le sondage de Timothée sur cette question de « réussir au lycée ». Il porte sur l'ensemble des CVL de l'académie de Besançon. Ce n'est pas au niveau national, mais 80 % des lycéens pensent néanmoins que les filières sont assez bien, voire très bien adaptées à la poursuite d'études supérieures. Alors que nous disons qu'il est nécessaire de réformer le bac, dans cette académie, 80 % des lycéens pensent que la manière dont sont dispensés nos enseignements est assez pertinente. Peut-être y a-t-il quelque chose à revoir sur le sujet ? Peut-être nous fourvoyons-nous ?

M. M. BENABDALLAH.- Je reviendrai sur la stigmatisation des filières générales par rapport aux filières technologiques et professionnelles ; nous avons remarqué que le bac pro se réforme. Pourquoi ne pas proposer au bac pro les mêmes options, puisque l'on veut qu'il ait la même valeur que les autres bacs, déjà proposés dans les filières technologiques : options A, musique... C'est un élément important.

Deuxième point : les autres bacs font de la philosophie. Puisque nous parlons d'équité, pourquoi les bacs pro ne feraient-ils pas de philo en terminale ?

Je termine concernant le mélange des STI/LESS : il est possible de mélanger les classes à travers l'enseignement des langues, de développer cela de façon à ce que ces sections se rencontrent.

Je continue avec la diapositive. Il reste dix minutes.

Mlle H. KHOLI.- Je voudrais signaler que dans mon établissement, un lycée général, technique et professionnel, nous rencontrons de très nombreux problèmes, entre les baccalauréats généraux les bacs technologiques et professionnels. Il y avait vraiment un fossé entre les trois car chacun avait des préjugés sur les autres filières. Nous avons eu la chance de faire un établissement commun pour les trois types de lycée : général, technologique et professionnel. Nous partageons notamment des locaux communs, hormis tout ce qui est mécanique pour des raisons de matériel.

Résultat : depuis un an que le lycée est partagé entre ces trois types de filière, il n'y a plus aucun problème. Autant les technologiques et professionnels que les généraux se rencontrent à la récréation. Il n'y a plus aucun souci ni aucun préjugé. Les barrières ont été cassées. Il suffit de mettre des liens entre les personnes pour que cela parte très vite. Ce n'est pas ancré.

M. T. THELLEIRE.- Merci Hélène.

M. M. BENABDALLAH.- Je passe sur la dernière diapositive : « *Les temps complémentaires* ».

Le lycée : lors du lycée, nous atteignons notre majorité. Elle nous permet d'entrer dans le monde du travail et de la vie active. Pour ce faire, nous proposons de mettre en place des temps de stage. Pourquoi, en fin de seconde, au cours du mois de juin, ne pas prévoir un stage en entreprise ? Nous pensons que cela ne se fait pas souvent, voire pas du tout en lycée. Il faudrait davantage encourager ces possibilités : faire des stages, et ensuite inventer des matières pour se préparer à la vie quotidienne et pratique. Derrière cela, nous pensons au fait que demain nous arrivons dans le monde « normal » du travail. Nous avons notre propre carte Vitale et des dossiers à remplir, nous commençons à avoir des relevés de compte bancaire, et à aucun moment l'école ne nous y prépare. Pourquoi ne pas avoir une matière ou un temps pour s'y préparer, apprendre à faire des lettres de motivation et savoir se présenter ? Cela contribue aussi à l'insertion professionnelle.

Après pour les deux derniers points : se préparer à apporter des secours et à être un citoyen de la route relève d'une autre problématique. Le lycée doit-il contribuer à tout cela et par exemple obliger à inclure l'obtention de l'attestation aux formations de premiers secours (AFPS) à la fin du cursus, sachant que, pour l'instant, c'est déjà proposé mais de façon facultative ?

M. T. DRUET.- Pour revenir à ce que disait Mohamed concernant l'AFPS, dans mon établissement, il faut savoir que cette formation existe. Elle est financée en grande partie par le foyer socio-éducatif. Je crois qu'elle revient à peu près à quinze euros par élève et se fait sur quatre sessions, en lien avec la Croix-Rouge . Nous avons été obligés de limiter cette formation aux élèves de terminale, tant la demande était importante au niveau de l'établissement.

Pour compléter : il serait vraiment intéressant d'avoir l'AFPS en fin de cursus pour les lycées généraux et technologiques car, dans les lycées professionnels, on passe (je l'ai fait notamment) le SST, le diplôme professionnel équivalent à une épreuve du bac.

Mlle A. PEDERSEN.- Rapidement, pour faciliter la définition d'une matière qui préparerait à la vie active - conformément à notre idée du socle commun, et au fait que nous sommes d'accord pour dire que nous ne pouvons tous suivre le même programme de français et de mathématiques pour différentes filières, puisque déjà, à partir de la seconde, nous avons plus ou moins déterminé ou défini nos compétences, nos caractéristiques et nos capacités : l'invention de cette matière nouvelle serait intéressante pour aboutir à un réel socle commun, à de réelles connaissances communes qui seraient pratiques et même essentielles à une maîtrise de la vie de tous les jours.

Retour M. Darcos à 11 h 55.

M. T. THELLEIRE.- Merci. Jérémie, je te laisse finir ?

M. J. SAINT-JALM.- C'est la fin de tous nos travaux...

(Rires dans l'assemblée).

Je n'ai pas terminé. C'est la fin de la synthèse des travaux relatifs au thème de « *Réussir le lycée* ». En conclusion, nous voulions vous préciser- nous en avons parlé à M. Darcos - le fait, lors de cette réforme et des débats susceptibles d'intervenir encore, nous aurions souhaité pouvoir rencontrer également les enseignants, toutes les personnes qui seront confrontées à cette réforme, pour ne pas rester dans notre coin avec nos propositions : voir cela avec tous les acteurs qui seront concernés par la réforme du lycée.

M. T. THELLEIRE.- Merci beaucoup. C'est dommage, Monsieur Darcos, vous aurez finalement raté tout l'exposé de la « *Réforme du lycée* » mais je pense que vous aurez des comptes rendus détaillés et précis. Comme vient de le dire... Katia voulait s'exprimer ? Etienne ?

M. DARCOS, ministre.- Allez-y Katia.

Mlle K. CAHU.- Je voulais vous remercier, Monsieur le ministre, car grâce à vous, je vais pouvoir intégrer un appartement à Rennes dans un campus universitaire et poursuivre mes études. Je vais faire un bac pro « Commerce et Services ». Je vous remercie encore une fois de tout cœur pour votre collaboration et je vous tiendrai au courant de l'évolution de mon projet.

(Applaudissements.)

M. DARCOS, ministre.- Merci Katia. Nous vous souhaitons bonne chance dans votre projet universitaire.

Mlle K. CAHU.- Merci beaucoup.

M. DARCOS, ministre.- Je suis sûr que cela se passera bien. Vous êtes un bon exemple pour nous tous. Excusez-moi d'avoir manqué cela, mais cela tombe mal. Nous avons choisi un jeudi, mais c'est la première fois qu'un Conseil des ministres est déplacé depuis que je suis ministre. C'est peut-être arrivé une fois dans ma vie. Il a fallu que ce soit aujourd'hui. J'étais obligé. Il me paraissait difficile de dire au Président de la République et au Premier ministre : « *Finalement, le CNVL est mieux. Je ne viens pas !* ». Je pense que cela aurait été mal vu.

J'allais dire : « *Ce n'est pas très grave* ». Ce n'est pas exact. Nous aurons désormais de nombreuses réunions régulières avec Jean-Paul de Gaudemar et Jean-Louis Nembrini et nous saurons ce qui est ressorti des discussions que vous avez eues. Cela a été assez riche et nous allons pouvoir en parler tranquillement puisque nous allons déjeuner.

M. T. THELLEIRE.- Nous avons encore deux points à traiter, Monsieur le ministre.

M. E. DAMPRUNT.- Excusez-moi de vous interrompre, mais j'ai une demande.

M. DARCOS, ministre.- Allez-y.

M. E. DAMPRUNT.- Nous souhaitons vous faire deux demandes (nous allons faire vite, ce n'est pas grave) : d'après moi, plus d'une personne rira de votre côté et chez nous également : nous souhaiterions vous demander une reconnaissance matérielle de notre engagement.

M. DARCOS, ministre.- Un chèque ?

(Rires dans l'assemblée).

M. E. DAMPRUNT.- Non, nous voulons beaucoup plus simple.

M. A. MAUDUIT. - Je veux bien le chèque tout de même !

M. E. DAMPRUNT.- Nous aurions souhaité savoir, dans le cadre de la poursuite de nos études, s'il était possible de récompenser les élèves pour notre mandat et les mandats futurs, par un ordinateur portable. C'est une demande. Tout projet pourra être étudié.

Une deuxième demande qui fera vraiment rire tout le monde, d'après moi.

M. G. MALANGE.- C'est très important.

M. E. DAMPRUNT.- C'est la plus importante (nous pouvons nous passer des ordinateurs, bien que...) et qui sera sûrement beaucoup plus facilement réalisable - je l'espère - : serait-il possible que nous soyons accueillis à la *garden party* du 14 juillet 2008 à l'Elysée, en remerciement également pour l'engagement et les avancées qu'a permis l'action du CNVL ?

M. DARCOS, ministre.- Je vois que vous ne perdez pas le nord ! Concernant la *garden party*, je l'ai déjà demandé, car Jean-Marc avait évoqué ce projet, sauf que maintenant, elles sont thématiques. L'an dernier, les personnes qui s'occupaient du monde du handicap et autres avaient été privilégiées. Je ne sais pas ce que sera la thématique choisie cette année. Katia est sûre d'y aller. Enfin, je pense que l'on peut considérer qu'il y a d'assez bonnes chances pour obtenir satisfaction à condition que vous soyez sages à la *garden party* !

M. E. DAMPRUNT.- Et pour le premier point ?

M. T. THELLEIRE.- Nous allons peut-être terminer la réunion et par la même occasion mettre un terme à cette mandature, en faisant le bilan de ces presque deux années que nous avons passées ensemble à travailler sur des projets communs, animés par cette volonté commune, dans tous les cas : faire grandir l'image de l'éducation pour longtemps, celle dont nous avons rêvé, pour laquelle nous nous sommes nourris de nos utopies afin de mieux la construire, comme l'avait dit M. de Robien lors de notre première ouverture de séance du CNVL du 6 février 2007.

Le CNVL a eu en charge de grands chantiers. C'est le constat que nous avons fait en travaillant sur le bilan. Au cours de ce mandat 2006-2008, le CNVL a travaillé sur des éléments qui ont concerné le fond. Finalement, le projet concret n'a pas été très visible, ce qui a pu amener parfois certaines contestations mais, sans

vouloir entrer dans les détails, il faut peut-être rappeler les grands points sur lesquels le CNVL a été consulté.

Nous avons classé cela par thématiques : d'un côté, les grandes consultations, notamment celles sur l'orientation, la réforme du lycée et le code de la paix. Sur l'orientation, des propositions ont été formulées lors de notre dernier CNVL en octobre dernier comme celle, par exemple, d'instituer un cahier de suivi ; nos propositions peuvent être appréhendées, également, au travers du rapport de M. Lunel.

L'incitation à organiser des stages, une sensibilisation plus précoce à l'orientation, sont des points phares de ces consultations parmi tant d'autres, mais ce sont bien évidemment peut-être les plus marquants. C'est pourquoi nous avons souhaité les mettre en avant ici.

La réforme du lycée même si c'est aujourd'hui que nous l'exposons, est un travail de fond. Je crois que le but de l'instance lycéenne est de réformer le lycée en permanence, de l'actualiser, de lui permettre de vivre continuellement, car nous savons qu'il est en constante évolution. La réforme du lycée n'est qu'un point de l'aboutissement de ce mandat, comme le code de la paix scolaire qui répond directement à nos questions formulées en début de mandat, s'agissant de l'égalité, du respect des autres. Ces questions avaient été soulevées par de nombreux délégués lors de notre première rencontre et trouvent réponse par l'intermédiaire de ce Code de la cohésion scolaire, comme nous l'avons finalement renommé entre nous non officiellement...

M. A. MAUDUIT. - Bientôt.

M. T. THELLEIRE. - C'est cela, bientôt nous l'espérons si, bien évidemment, cette proposition peut être appuyée mais, d'après ce que disait M. Huet, et en faisant confiance à M. Darcos, je n'envisage pas d'opposition à cela. A mon avis, cela devrait passer sans problème.

Plusieurs présentations ont eu lieu. En disant « *présentations* », ce sont vraiment des interventions de personnes extérieures qui sont venues nous exposer les caractéristiques de certaines réformes mal comprises. En premier lieu, il y a eu les thèmes du tabac et de l'orientation, deux points d'actualité, quand nous avons débuté notre mandat.

A nouveau, également, l'affaire Guy Môquet, presque une affaire au niveau médiatique, tant les contestations ont été nombreuses de toutes parts, ou inversement. Finalement, cela a été l'un des grands points de notre CNVL de la dernière fois qui avait nécessité une intervention assez importante et avait mis pas mal d'ambiance entre nous, en suscitant un certain nombre de débats.

Sur l'enseignement professionnel aussi : l'explication de la mise en place du bac professionnel en trois ans, par rapport notamment aux mouvements lycéens. Nous avons eu l'occasion d'apprendre de nombreuses choses au niveau du fonctionnement de l'insertion des élèves handicapés au travers des Maisons départementales des handicapés et autres, souvent totalement inconnues des personnes qui n'y ont pas recours. C'était un point assez intéressant.

Pour finir, hier, le code de la paix scolaire, présenté par M. Huet qui nous a permis d'appréhender le projet concret (projet qui nous avait fait un peu peur la première fois) pour pouvoir mieux construire.

Le CNVL a tout de même mené des travaux. Cela s'est vu, notamment, au niveau de la Commission Pochard avec la consultation organisée concernant le rôle des enseignants. Trois personnes ont pu y participer après avoir consulté les autres membres du CNVL et même, indirectement, la base de la démocratie lycéenne, puisque chacun d'entre nous est inévitablement relié à chaque CVL, donc à chaque élève.

Nous avons également été consultés sur le site Internet. C'est une consultation, même si elle m'a paru très annexe, tout au moins sur la forme. Nous nous plaignions de la non-valorisation des instances lycéennes. Aujourd'hui, nous savons que le portail Internet est très parcouru par les jeunes et les lycéens notamment. Cela vient au centre de tout un système éducatif qui s'adapte à ces nouvelles technologies. Aujourd'hui, il est important que ce site Internet ait pu être réactualisé.

La remise en route aussi d'une meilleure communication, avec à la base un échange réel qui s'est bien traduit au moment de l'affaire Guy Môquet. Ce n'était plus la lettre de Guy Môquet que nous avons souhaité rédiger, mais bien une lettre à l'intention des CVL, pour leur donner la volonté de prendre en charge l'organisation de cette journée. Cela a permis bien évidemment de renouer, non pas avec une organisation hiérarchique (on ne peut pas le prendre ainsi), mais véritablement avec l'échange de haut en bas de la pyramide de la démocratie lycéenne. L'idée a été de donner l'initiative de cette opération aux CVL et non pas de laisser le champ libre à toute manipulation, quelle qu'elle soit : politique ou médiatique. Cela a vraiment été une prise de responsabilité des instances lycéennes à ce moment-là.

Le film relatif à la vie lycéenne est en cours de réalisation. Il devrait s'achever aujourd'hui. Dans tous les cas, il doit être terminé au plus tard pour la rentrée prochaine dans le cadre des élections aux CVL.

Le CNVL a également apporté sa contribution au concours « Varenne » ; cela a été l'une des tâches du CNVL, non pas un « travail », mais plutôt l'opportunité pour lui de se faire connaître, de participer en tant qu'institution et non pas seulement en tant que représentant des lycéens. Avant tout, c'est la reconnaissance d'une légitimité et, bien évidemment, des lycéens eux-mêmes qui ont participé à ce concours à la fois en tant que candidats mais également en tant que jury. C'est la preuve de la reconnaissance du CNVL qui se traduit également au sein des instances suivantes. Je vais les citer, mais je ne citerai pas tous ceux qui ont participé : l'INRP, le CNJ, le CTEL et le CNDP. Je ne pense pas qu'il soit utile d'énoncer les appellations. Vous avez l'habitude de les côtoyer.

Ces deux ans ne se sont pas passés forcément toujours avec du « beau temps ». Nous le savons bien. Parfois, c'était un peu plus « chagrin ». Il y a eu quelques tensions, quelques malentendus et des maladresses. C'est ce qui est remarqué, car c'est forcément ce qui se voit le plus en général. On parle beaucoup de ce qui ne va pas et moins de ce qui va bien. C'est quelque chose qui nous touche en

général. Cela nous fait mal, et bien souvent, nous sommes ensuite un peu plus rebelles et plus violents dans nos méthodes.

Sans revenir sur les différentes altercations que nous avons pu connaître par lettres interposées, ou même en allant jusqu'aux médias, c'est plutôt la perspective de donner un sens à ces contestations. Il ne s'agit pas de dire : « *On s'est battu* », mais plutôt pourquoi l'on s'est battu et, maintenant, de donner des conseils pour les prochaines mandatures afin de faciliter leur travail. Cela passera (c'est ce qui était remarqué en premier lieu et que vient de dire Etienne) peut-être par la valorisation des instances lycéennes et de l'engagement.

Ensuite, il y a différentes formes d'actions, les propositions qu'a pu donner Etienne, et simplement aussi parfois, un accompagnement plus loin dans le travail, quand nous faisons passer des informations après avoir été contactés, pouvoir retravailler en amont de ces réformes et approfondir certains sujets avec vous.

Pourquoi ne pas créer des commissions auxquelles nous participerions en dehors même de nos réunions séminaires de travail ? Ce sont des éléments qui démontrent l'intérêt que l'on peut porter à une instance et que, pour nous, ce n'est pas uniquement un parloir où l'on vient s'exprimer deux fois dans l'année. Ce sont surtout des personnes qui participent, que vous les considérez ou non comme telles ; il est vrai qu'il est facile de ressentir cela en étant loin. Le fonctionnement des instances lycéennes pose des difficultés en raison, notamment, de notre éloignement géographique : nous ne sommes pas tous à côté et il n'est pas facile de se voir.

Quand nous nous voyons, nous sommes nombreux et le temps est compté. Nous souhaitons nous exprimer sur de nombreux points. Ce n'est pas facile. Travailler en dehors même des CNVL serait un élément important et, ensuite, toute forme de reconnaissance sera la bienvenue, comme a pu le souligner Etienne.

Un deuxième point important est de pérenniser la représentation des lycéens au sein des organes institutionnels : au sein, bien évidemment, des différents conseils cités auparavant, du Conseil territorial de l'éducation nationale et autres, au sein également du concours « Varenne » et des commissions en cas de projets de réforme ainsi que toutes formes annexes. C'est quelque chose qu'il faut parvenir à pérenniser. Il faut arriver à garder cette dynamique qui commence à se lancer. Nous avons l'impression que cela commence tout juste à naître. Il faut arriver à garder cette force pour établir sur le long terme une aide qui soit dynamique, non pas autonome, mais qui arrive à avoir un ordre de marche presque automatique. On saura que l'on peut s'adresser au CNVL, qu'il peut être consulté par telle ou telle personne quand on fait cela. Il faut devenir un référent essentiel dans le dialogue entre les lycéens et l'administration de l'éducation nationale.

Autre chose peut-être : travailler sur des projets de court et long terme. C'est ce qui a manqué également. Nous avons eu beaucoup de projets d'un jour que nous avons parfois revus deux fois, voire même presque trois aujourd'hui. Il faut arriver à lancer un grand fil rouge en début de mandat et leur dire : « *Cela vous intéresse de travailler dessus, on vous propose de travailler pendant deux ans sur ce sujet et d'avoir des comptes rendus réguliers* ». C'est un moyen de

fidéliser aussi les élus et de leur donner envie de s'investir sur du long terme et non pas seulement s'interroger : « *A-t-on raison de venir à la prochaine réunion parce que l'on y parle de la même chose ?* ». Non, mais « *Bien au contraire, on va approfondir le travail et continuer ensemble* ». C'est d'après moi le principe.

Bien entendu, et c'est peut-être le point qui nous a le plus chagrinés, les difficultés à communiquer avec vous, Monsieur le ministre, mais pas seulement. C'est finalement cette impression de manque d'échanges et de réciprocité. Le but n'est pas de faire un procès d'intention à qui que ce soit ni de dire que quelqu'un est responsable de cela. Nous avons tous nos responsabilités. Comme nous le disions hier, peut-être qu'au lieu d'attendre d'être interpellés, plutôt que de chercher à se faire interpeller, si cette interpellation pouvait devenir plus automatique et même parfois inopinée sans que l'on s'y attende, ce serait, je pense, la clé pour faire prendre conscience de la valeur d'une instance et le moyen de permettre à chacun de s'y épanouir, de mener un travail encore plus concret et peut-être encore plus fiable sur du long terme et de plus grande qualité.

Si des personnes veulent ajouter des commentaires, je leur laisserai la parole, mais je crois qu'au bout de cette mandature, nous pouvons dire que nous avons réalisé des choses. Elle n'a pas été inutile. Nous avons déjà passé deux ans à vivre une expérience qui n'est pas commune et nous avons appris pas mal d'éléments sur un plan humain. Au niveau de l'enseignement, ce sont des choses que nous ne pourrons jamais apprendre en cours, même si l'on fait toutes les réformes du lycée que l'on veut. C'est une richesse que nous aurons acquise.

Je crois surtout que nous en retirons - et c'est ce que nous avons essayé de dire également - que nous nous sommes battus pour les valeurs lycéennes, pour ce droit à la démocratie lycéenne que nous revendiquons et auquel nous tenons et que parfois nous sentons fragile, mais pas forcément menacé. Nous nous sommes battus pour ce droit.

Pour faire plaisir, je ferai une citation : Rousseau disait que si l'on ne se battait pas pour ses droits, ses libertés, on reniait tout simplement sa condition humaine. Aujourd'hui, nous avons montré que nous étions plus que jamais des lycéens, que nous avons envie de nous battre pour ces idéaux que nous avons pour ces valeurs et, finalement, peut-être qu'avoir eu des conflits est un bon signe, car cela démontre que même si nous avons eu du mal à travailler, si nous avons eu l'impression de ne pas être efficace, cela signifie tout au moins que les instances lycéennes aujourd'hui ont une reconnaissance ; leurs membres y tiennent et quand des membres y tiennent, cela veut dire que l'ensemble de la communauté lycéenne, petit à petit, y adhèrera, et que bientôt les instances lycéennes seront un élément capital et déterminant dans l'élaboration de la manière dont fonctionnent chaque établissement, les académies et, bien évidemment, au niveau national.

C'est certainement la plus grande leçon que l'on peut retenir de cela. S'être battu là-dessus nous prouve que les instances lycéennes sont à développer et que nous y tenons. Il faudra tout faire pour qu'elles se développent encore pour simplement ne pas étouffer les contestations, ne pas perdre cette volonté de garder, de sauvegarder, d'améliorer les instances lycéennes telles que nous les

connaissons aujourd'hui et que nous espérons connaître dans quelques années, encore améliorées.

(Applaudissements.)

M. DARCOS, ministre.- Redoutable orateur, Thibaud. Y a-t-il encore d'autres expressions avant que nous ne tirions quelques conclusions de cette réunion ?

J'ai fait venir mon chef de cabinet pour voir vos histoires d'ordinateurs. Nous allons regarder cela. Il n'est pas impossible de pouvoir dire oui. Nous allons voir. Cela coûte cher.

Je voudrais dire deux ou trois choses pour conclure cette réunion et nous pourrions en parler plus tranquillement tout à l'heure.

Tout d'abord, je considère que ce qui s'est passé durant ces deux ans a été de bonne qualité. Cela a été efficace. Je pense que vous n'avez pas à rougir de votre mandat. Bien évidemment, vous êtes tombés dans une chronologie compliquée : changement de gouvernement, changement de ministre, des réformes qui ont suscité beaucoup de tension cette année. Vous étiez dans un créneau un peu difficile. Il n'empêche que le travail a été utile. La preuve : ce qui passe aujourd'hui. C'est la première fois que nous ouvrons le débat sur le lycée en présence du chargé de mission sur le sujet, et c'est avec vous que nous commençons. Cela suffirait déjà à prouver la reconnaissance qui est la nôtre du CNVL comme interlocuteur.

La deuxième remarque est que j'ai un peu peur du système : deux ans, renouvellement, deux ans, renouvellement. Il faut à tout prix trouver un dispositif pour que, dans la préparation des élections d'octobre/novembre, ceux qui sortent voient ceux qui rentrent, si je puis dire : qu'il existe une certaine continuité d'instance. Il va falloir que l'on puisse l'organiser, qu'il n'y ait pas un CNVL tous les 2 ans, mais un CNVL qui travaille sur le long terme et que vous vous transmettiez le flambeau en quelque sorte, des sujets qui vous préoccupent. Cela évoluera bien évidemment, car les situations objectives ne seront pas toujours les mêmes. La crédibilité de l'instance suppose un peu sa continuité, sa cohésion à moyen terme, surtout en ouvrant des dossiers aussi importants que la réforme du lycée. Il faut encourager ce dispositif. Il faut également encourager le fait que votre légitimité soit bien assurée. Voilà pourquoi je souhaite que les élections se passent dans de bonnes conditions.

Nous avons décidé d'éditer à la rentrée deux millions de plaquettes pour appeler au vote des lycéens. Il faut que les choses se préparent bien, que ce soit une opération de reconnaissance de choix et d'élection qui se fasse sans artifice et que vraiment les lycéens s'approprient le CNVL, ce qui est, par ailleurs, un peu le cas car quand on voit des établissements scolaires, au fond le fonctionnement de la démocratie lycéenne est connu.

Il y a aussi des élèves qui ont la tête ailleurs et savent que cela existe mais qui s'en moquent. Ils considèrent que leurs études, leur vie... Il faut arriver à l'ancrer dans le paysage d'une manière plus profonde, d'où la nécessité en particulier de la mise en place d'un dispositif électoral - je ne sais comment il faut l'appeler - important. Pour que cela soit crédibilisé, non seulement il faut que nous donnions

les moyens aux élections lycéennes de bien se passer, mais aussi que nous augmentions les crédits que nous avons décidé d'allouer à ces dispositifs : les fonds de vie lycéenne seront doublés en 2008. Nous allons passer à 1,8 millions d'euros. Nous allons doubler les crédits, ce qui est important. Cela commence à représenter des sommes importantes : près de 2 millions d'euros. Ce sont des sommes lourdes mais nous voulons crédibiliser, pérenniser le dispositif, car nous le croyons utile aux lycéens, mais aussi au ministre.

Je le répète, je l'ai déjà dit plusieurs fois et à plusieurs d'entre vous, je souhaite - bien évidemment je n'ai pas de moyens de l'imposer - que le discours des lycéens ne soit pas calqué sur celui des adultes, mais celui d'autres interlocuteurs. Cela ne présente pas d'intérêt pour moi d'avoir un discours lycéen qui soit le même que celui des syndicats. Je l'ai dit, en particulier, en présence de Floréale Mangin. Je reconnais que vous avez su le faire. Je trouve que vous avez bien fait. Cela ne m'a pas facilité la vie car vous êtes très embêtants, mais vous avez su vous sortir du pur discours syndical, que je respecte, qui a son existence et qui doit exister. C'est autre chose. Les syndicats de professeurs ont quelque chose à dire, les fédérations de parents d'élèves et nos cadres également. Les lycéens ont leur propre parole et il est absolument indispensable que cette confusion n'existe pas, sinon cela décrédibilise l'utilité même d'un CNVL. Quel intérêt si c'est pour avoir la même pétition de principe que j'entends ? Je reconnais que vous avez su le faire et je vous en félicite. C'est un risque non négligeable que vous avez à peu près esquivé dans tous les cas au bon moment. Ce qui n'empêche nullement par ailleurs vos engagements. Vos approbations de mouvements ou de protestations : je comprends très bien.

Je suis un démocrate et j'ai passé l'âge de considérer que l'on puisse gérer l'éducation nationale à la dure. Si cela se faisait, il y a longtemps que cela se saurait. Nous savons que c'est un ministère très réactif, très traversé de tensions parce qu'il y a beaucoup d'angoisse et de questions sur l'avenir. Cela touche la jeunesse, et tout le monde tout simplement. Treize millions d'élèves qui ont chacun un papa et une maman. C'est pratiquement la totalité du peuple français.

Je sais tout cela et je ne suis pas étonné des mouvements qui se produisent, mais il faut que chacun ait son identité. C'est nécessaire et même dans une certaine mesure pour qu'il n'y ait aucune récupération de quoi que ce soit ni de l'institution que je peux représenter en disant : « *On va récupérer les lycéens, on va dans un petit CNVL, comme cela ils seront bien gentils, ils nous diront ce que l'on veut entendre* ». Il ne faut pas que ce soit cela, pas plus que le discours syndical : « *on va faire dire aux lycéens la même chose que nous* ».

Il est absolument essentiel que vous conserviez votre identité et fassiez entendre votre voix. C'est pour cela que je veux encourager des élections les plus transparentes et les plus larges possibles et que l'on vous donne les moyens propres de votre fonctionnement.

Par ailleurs, ce serait un paradoxe que dans la même phrase, vous réclamiez à la fois la démocratie lycéenne, la reconnaissance de votre identité, de votre capacité à militer, à penser sur le long terme et, qu'en même temps, vous vous enfermiez d'emblée dans une parole déjà écrite auparavant et qui est toujours la même.

La grande répétition du discours syndical est l'une des choses désespérantes en France. Cela fait 30 ans que je m'occupe d'écoles. Cela fait une bonne quinzaine d'années que je suis, à un certain niveau, responsable de cette maison ; la répétition elle-même est désespérante. On entend toujours dire la même chose sans arrêt.

Dans une certaine mesure, ce que vous apportez est de l'or. C'est authentique au sens propre. Il faut que cela le reste, même si c'est désagréable à entendre parfois et si c'est critique. La question n'est pas là.

Voilà ce que je voulais dire. Cela suffit. Je relirai ce que vous avez vu. J'ai vu que sur le Code de la paix scolaire vous n'aimez pas le terme, « Cohésion » ? Pourquoi pas ? J'espère aussi qu'ont pu être évoqués tous les sujets qui ont traversé l'année, les questions de célébrations diverses dans les établissements. Avez-vous eu le temps de parler de cela ? Pas trop ce matin ?

M. PARISOT.- La journée a été très chargée hier.

M. DARCOS, ministre.- La journée a été très chargée. Je regarderai les bilans de ce que vous avez fait. Ce qui tout de même saute aux yeux, c'est à quel point le lycée est devenu un espace ouvert à tout ce qui préoccupe la société : les célébrations, les questions sociales, les questions de santé, les questions d'éducation à l'environnement, les questions de comportement interpersonnel, etc...

Le lycée, plus que jamais, est un champ ouvert où viennent se manifester les situations sociales, y compris les plus horribles. Ce que l'on appelle la violence scolaire, quand elle se manifeste au lycée, n'est pas la violence du lycée. C'est la violence au lycée. Elle vient d'ailleurs, nous le savons bien.

Le lycée est devenu un lieu qui manifeste d'une manière extraordinaire les tensions du corps social et nous avons largement besoin d'instances de régulation. Le CNVL est une instance de régulation de première qualité à condition que le retour vers vos mandants ou ceux qui vous ont élus puisse se faire **et** à condition qu'il y ait vraiment cette interface. Avez-vous d'autres questions ?

Nous pouvons aller déjeuner et nous continuerons à parler ensemble. Merci à tous.

(Applaudissements.)

La séance est levée à 12 h 25.